



L'accès des personnes actives dans le secteur informel au marché du travail et à la protection sociale

Sofie Cabus
Frederic De Wispelaere
Huib Huyse

Metapaper

sociex+

Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

03



Cofinancé par
l'Union européenne

Publié par :

**SOCIEUX+ Expertise de l'UE sur la protection
sociale, le travail et l'emploi**

SPF Sécurité sociale

Blvd. du Jardin Botanique 50, Boîte 135

1000 Bruselas, Belgique

contact@socieux.eu

Auteur : Sofie Cabus, Frederic De Wispelaere & Huib Huyse, KULeuven-HIVA en collaboration avec SOCIEUX+

L'équipe de SOCIEUX+ s'engage à favoriser les échanges entre pairs et la coopération entre les professionnels du secteur public et les partenaires sociaux.

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne.

Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.

Édition non commerciale.

Image de couverture :

© Depositphotos



L'utilisation commerciale de l'œuvre originale ou d'éventuelles œuvres dérivées, dont la distribution nécessite une licence équivalente à celle qui régit l'œuvre originale, est interdite.



Table des matières

À propos SOCIEUX+	5
1. Introduction	6
2. Approche générale du métapaper	9
3. Vers un cadre théorique	10
3.1. Conclusions d'une étude exploratoire.....	10
3.2. Points forts	11
3.3. Cadre théorique	13
4. Discussion sur les actions de SOCIEUX+	15
4.1. Sélection des actions	15
4.2. Actions sur les stratégies et politiques nationales ou locales	16
4.3. Actions sur les programmes de renforcement des capacités institutionnelles	23
4.4. Actions liées à la protection sociale.....	31
5. Politiques de l'UE	36
5.1. Logique	36
5.2. Collecte de données, suivi et évaluation	36
5.3. Évaluation de la politique.....	38
5.4. Transformer le travail informel en travail formel : bonnes pratiques	38



5.5. Politiques implicites et explicites.....	39
6. Principales conclusions.....	40
6.1. Positionnement des actions de SOCIEUX+ dans la littérature.....	40
6.3. La nécessité d'un suivi est évidente	41
6.3. Méthodes d'apprentissage entre pairs	41
7. Recommandations	43
7.1. Recommandation 1 : rendre obligatoire une phase de diagnostic pour les nouvelles actions	43
7.2. Recommandation 2 : mener des recherches sur l'efficacité des actions	43
7.3. Recommandation 3 : définir l'informalité et les moyens de la combattre	44
8. Références	45

Ce rapport fait partie de la série de métapapapapiers SOCIEUX+, qui analyse et présente des thèmes clés liés à la protection sociale et à l'emploi décent. Ces rapports synthétisent des informations complexes recueillies dans le cadre des activités de coopération technique de SOCIEUX+ et visent à donner un aperçu des résultats et de l'impact des interventions. L'objectif est de partager les bonnes pratiques et les connaissances exploitables qui peuvent informer et inspirer les décideurs politiques et les parties prenantes à travers le monde.

En savoir plus sur SOCIEUX+ sur : www.socieux.eu



1. Introduction

L'économie informelle constitue une part importante de l'économie et du marché du travail dans de nombreux pays du monde. L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le secteur informel comme suit : « [...] toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui – en droit ou en pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles ». [Ces dispositions formelles comprennent :] « les lois commerciales, les procédures de déclaration des activités économiques, l'impôt sur le revenu, la législation du travail et les lois et règlements en matière de sécurité sociale offrant une protection contre les risques économiques et personnels liés à l'exercice des activités ».

Selon les estimations de la Banque mondiale (Ohnson & Yu, 2022), la part (%) de l'économie informelle dans le produit intérieur brut (PIB) des économies avancées est égale à 17,6 %. Dans les économies émergentes et en développement (EED), ce chiffre passe à 32,8 %. En outre, la part informelle (%) de l'emploi est de 47,9 % dans les EED et de 14,3 % dans les économies avancées. En zoomant sur les EED, nous observons dans la Figure 1 une grande variation de la part informelle de l'emploi entre les régions, avec les parts les plus importantes (+60 %) en Afrique subsaharienne, et les plus faibles (+20 %) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

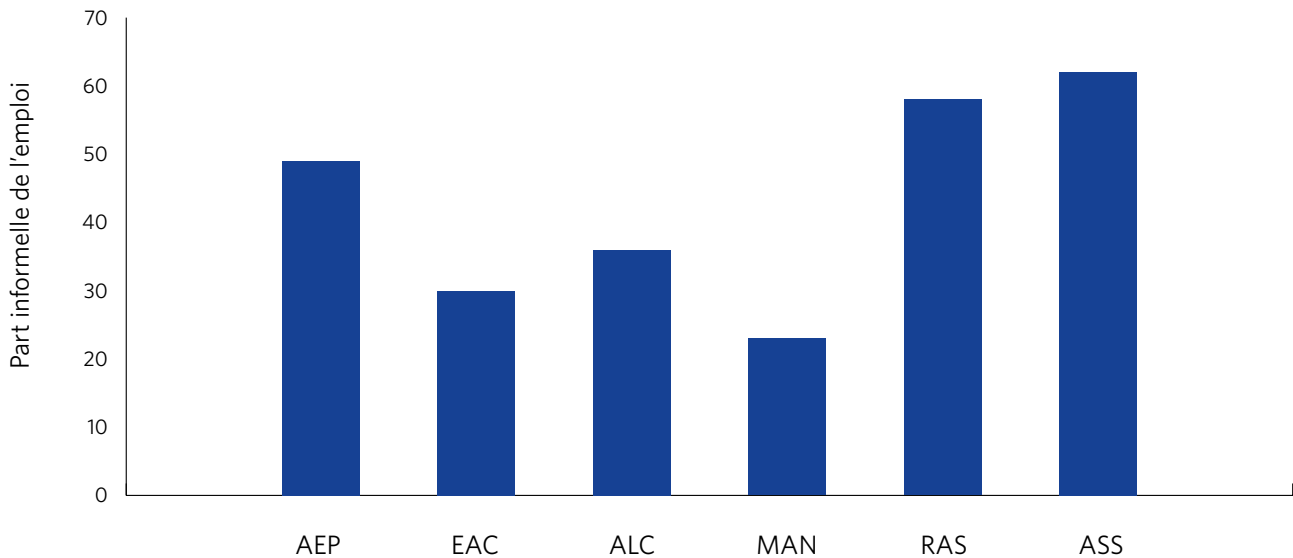
Alors que les personnes employées dans l'économie informelle ne sont pas (suffisamment) protégées juridiquement et socialement par les lois et les réglementations (Acharya *et al.*, 2013 ; Floridi *et al.*, 2020 ;

Grimm & Paffhausen, 2015 ; Jessen & Kluve, 2020 ; OCDE, 2024), et parce que les gouvernements ne peuvent pas générer de revenus à partir des entreprises non enregistrées (illégales) par le biais des impôts sur les sociétés et sur les salaires (Bernal *et al.*, 2017 ; De Giorgi *et al.*, 2018 ; Fajnzylber *et al.*, 2011 ; Kugler & Kugler, 2009 ; Fernández & Villar, 2017), de nombreuses interventions visent à formaliser l'économie informelle. Cependant, la formalisation du secteur informel est un défi complexe et aux multiples facettes, qui implique diverses considérations économiques, sociales et politiques, en différentes étapes et actions. Dans ce métapaper, nous soulignons l'efficacité et les considérations de telles interventions menées dans le Sud global et nous ébauchons un cadre théorique qui visualise (et simplifie) le défi complexe et aux multiples facettes de la formalisation du travail informel. À cette fin, nous avons analysé la littérature évaluée par les pairs et réalisé une étude exploratoire.

En outre, ce métapaper s'appuie sur l'expérience et les leçons tirées des actions mises en œuvre dans le cadre du programme thématique SOCIEUX+ dans le but d'améliorer les conditions d'emploi et la protection sociale des travailleurs informels. SOCIEUX+ est une structure de coopération technique mise en place et cofinancée par l'Union européenne (UE) par l'intermédiaire de la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA) de la Commission européenne, de la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) et des gouvernements de la France, de la Belgique et de



Figure 1. Informalité par région EED (Traitement propre de Ohnsorge & Yu, 2022, p. 4)



Note 1 : AEP = Asie de l'Est et Pacifique ; EAC = Europe et Asie centrale ; ALC = Amérique latine et Caraïbes ; MAN = Moyen-Orient et Afrique du Nord ; RAS = Région Asie du Sud ; ASS = Afrique sub-saharienne..

Note 2 : les barres indiquent la part moyenne simple de l'emploi indépendant au cours de la période 2010-18.

l'Espagne. La structure est mise en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (chef de file du partenariat), de la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (Belinco-soc), de l'Agence belge de développement (Enabel) et de la Fondation internationale et ibéro-américaine pour l'administration et les politiques publiques (FIIAPP). L'UE a créé SOCIEUX+ afin de fournir l'expertise de l'UE en matière de protection sociale, de travail et d'emploi dans les pays partenaires. Les objectifs comprennent la mobilisation et la fourniture d'expertise sur la protection sociale, le travail et l'emploi à plus de 160 pays partenaires dans le monde. Son objectif global est d'étendre et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs. SOCIEUX+ est basé sur le modèle d'échange

« entre pairs » et partage des connaissances et des expériences par le biais de missions et d'activités à court terme qui augmentent la capacité à concevoir, gérer et suivre des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables.

SOCIEUX+ mène plusieurs actions dans ce domaine depuis plus de 10 ans. Plus spécifiquement, sur le thème de l'économie informelle, nous discutons de 10 actions de SOCIEUX+ sur l'accès à l'emploi formel et la protection sociale des populations vulnérables dans les pays géographiquement situés dans le Sud global. En outre, nous couvrons également une série de politiques européennes sélectionnées qui s'écartent d'une logique similaire à celle des actions de SOCIEUX+.

Ce métapaper se présente comme suit. Dans la section 2, nous expliquons notre approche générale dans ce métapaper. En particulier, ce métapaper part d'une étude exploratoire sur l'efficacité et les considérations des interventions visant à formaliser l'économie informelle (sections 3.1 et 3.2). Sur la base des éléments probants trouvés dans l'étude exploratoire, nous présentons un projet de cadre théorique des approches de la formalisation (section 3.3). La

section 4 applique à nouveau le cadre théorique à un ensemble bien sélectionné d'actions SOCIEUX+ portant sur l'accès à l'emploi formel et à la protection sociale. La section 5 examine les politiques européennes sélectionnées. La section 6 dresse une conclusion sur les principaux enseignements à tirer. Enfin, la section 7 présente des recommandations basées sur les leçons tirées de l'étude exploratoire et des actions SOCIEUX+.



2. Approche générale du métapaper

Dans ce métapaper, nous partons d'une revue de la littérature qui nous permet de créer une base de connaissances sur les interventions stimulant l'accès à l'emploi formel et à la protection sociale dans les pays à revenu faible et moyen, avec un accent particulier sur les pays situés dans le Sud global. À cette fin, nous utilisons la méthode de l'examen exploratoire. Il s'agit d'un type de revue de la littérature qui vise à dresser l'état de l'art sur un sujet bien choisi, à savoir les interventions efficaces pour permettre aux groupes vulnérables d'accéder à l'emploi formel et à la protection sociale, plutôt que de synthétiser systématiquement la base de données probantes. Pour l'étude exploratoire, nous examinons les articles publiés dans des revues évaluées par des pairs. Il s'agit de préférence d'articles résumant la littérature des 10 à 20 dernières années (par exemple, revues de la littérature, méta-analyses) ou de nature empirique évaluant l'impact d'une intervention. Ces deux types d'articles donneront un bon aperçu de l'état d'avancement des interventions visant à formaliser le secteur informel ou à mettre en œuvre et à étendre la protection sociale aux populations vulnérables.

En fin de compte, nous utilisons l'étude exploratoire pour élaborer un cadre théorique qui nous permet de

classer les interventions en fonction de leurs approches (politiques, programmes, actions) de la formalisation et de la protection sociale. Ce cadre théorique sera adapté aux actions SOCIEUX+ afin de faciliter la discussion de ces actions.

Nous sélectionnons les actions SOCIEUX+ sur la base de mots-clés tels que protection sociale, emploi, emploi informel, groupes vulnérables. Les actions sont exclues de ce métapaper si :

- ▶ Elles sont annulées ou ne sont pas exécutées pour plusieurs raisons ;
- ▶ Le pays de mise en œuvre de l'action n'est pas géographiquement situé dans le Sud global ;
- ▶ L'action n'est pas ou seulement très indirectement liée au sujet de ce métapaper ;
- ▶ L'action ne peut être placée dans le cadre théorique.

La sélection finale des actions de SOCIEUX+ sera placée et discutée en fonction du cadre théorique.

Enfin, nous alignons également les priorités fixées par les actions SOCIEUX+ sur celles de l'Union européenne.



3. Vers un cadre théorique

3.1. Conclusions d'une étude exploratoire

La littérature sur les interventions ciblant le secteur informel est dominée par des données sur la formalisation des entreprises informelles dans les pays à revenu faible et moyen, notamment en Amérique latine, en Afrique et en Asie (Floridi *et al.*, 2020 ; Jessen & Kluve, 2021). Il existe plusieurs raisons pour lesquelles une entreprise (ou un travailleur) informelle peut (ne pas) souhaiter passer à l'économie formelle. La littérature indique quatre raisons théoriques. La première raison concerne les coûts et les procédures liés à l'enregistrement officiel de l'entreprise. Ces coûts peuvent être élevés et les procédures longues, ce qu'une entreprise informelle ne peut tout simplement pas se permettre. De Soto (1990, 2003) place les coûts de la formalisation dans le modèle d'exclusion, ce qui implique que les entreprises informelles sont exclues de l'économie formelle. Si cette raison est un facteur déterminant pour le non-enregistrement de l'entreprise, une intervention ciblée peut réduire les coûts et les délais d'enregistrement ou de création officielle d'une entreprise (Campos *et al.*, 2015, 2018).

Dans le même temps, les entreprises peuvent évaluer les coûts et les avantages liés à l'économie formelle. Perry (2007) et Maloney (2004) examinent dans ce cadre le modèle de sortie rationnelle. Ce modèle souligne que les entrepreneurs n'évaluent pas seulement les coûts mais aussi les avantages lorsqu'ils décident d'enregistrer leur entreprise. Si les avantages

l'emportent sur les coûts, une entreprise rationnelle se formalisera. Les avantages croissants après la formalisation peuvent inclure, par exemple, des exonérations fiscales pour les entreprises (nouvellement) enregistrées (Bernal *et al.*, 2017 ; De Giorgi *et al.*, 2018 ; Fajnzylber *et al.*, 2011 ; Kugler & Kugler, 2009 ; Fernández & Villar, 2017) ou des services de crédit et des services bancaires (Grimm & Paffhausen, 2015).

D'autres types d'avantages incluent l'accès à la protection sociale. Divers régimes de protection sociale peuvent persuader les employés du secteur informel de passer à l'économie formelle, tels que les régimes d'assurance maladie et de retraite ou les assurances contre les accidents du travail. D'autre part, les gouvernements reconnaissent de plus en plus les avantages d'une couverture santé universelle, qui peut avoir un impact positif sur les groupes vulnérables travaillant dans le secteur informel, ce qui n'incite pas nécessairement à passer de l'économie informelle à l'économie formelle (Acharya *et al.*, 2012 ; Axelson *et al.*, 2009 ; Sojo, 2015 ; Riisgaard *et al.*, 2022 ; Hohberg & Lay, 2015 ; Pérez, 2020). En outre, Broecke *et al.* (2017) ont réalisé une étude systématique et une méta-analyse sur l'impact des salaires minimums sur l'emploi (informel). Ils affirment que l'augmentation des salaires minimums peut conduire à une augmentation de l'emploi informel. Neumark & Corella (2021) analysent également les données et affirment que les effets induisant une augmentation des salaires minimums sont moins clairs sur le secteur informel (mais les arguments vont largement dans le sens de Broecke *et al.*, 2017).



Une troisième raison théorique abordée dans la littérature précédente concerne le niveau d'application de la législation et de la réglementation du travail. Lorsque les entreprises informelles perçoivent ce niveau d'application comme faible, cela a un impact négatif sur les incitations des entrepreneurs à enregistrer leur entreprise. Cette raison s'inscrit à juste titre dans le modèle parasitaire, puisqu'il suppose qu'un faible niveau d'application augmente la probabilité d'évasion fiscale et/ou de concurrence déloyale avec les entreprises légales. Les interventions peuvent inclure des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques juridiques associés à la création d'une entreprise dans le secteur informel (De Giorgi & Rahman, 2013) et, bien sûr, le renforcement de l'inspection du travail par des programmes d'éducation et de formation et/ou l'augmentation de la fréquence des visites et des contrôles des entreprises informelles (Mullainathan & Schnabl, 2010 ; Bruhn & McKenzie, 2014 ; Feld, 2020).

Le quatrième et dernier modèle est appelé modèle d'économie duale. Ce modèle suggère que les entreprises informelles et formelles opèrent sur deux marchés distincts avec des clients différents. Les entreprises informelles n'utilisent le crédit et les services bancaires que dans une mesure limitée et sont beaucoup moins productives que les entités légales. Les entrepreneurs du secteur informel n'ont pas un niveau de qualification élevé et gèrent leurs activités dans le seul but de survivre. Par conséquent, les entreprises informelles n'ont pas d'impact négatif sur les entreprises légales, ou alors les entreprises informelles sont probablement évincées par les entreprises hautement productives et disparaissent rapidement. Il n'est donc pas nécessaire ou urgent de prendre des mesures politiques. Dans le même temps, il est reconnu que certaines actions peuvent aider (les personnes travaillant dans) le secteur informel, comme les programmes d'éducation et de formation améliorant les compétences (financières) et la productivité

des travailleurs informels (Grimm & Paffhausen, 2015 ; Ramasamy & Pilz, 2019). L'idée est donc que ces programmes d'éducation et de formation facilitent le passage des personnes de l'économie informelle à l'économie formelle, parce que, bien éduquées, elles sont compétitives par rapport aux employés formels de l'économie formelle.

Bien que la revue de la littérature et les preuves empiriques décrites dans cette section concernent principalement des pays à revenu faible et intermédiaire, et que l'économie informelle soit importante dans ces pays, on peut raisonnablement supposer que le niveau d'application est faible (modèle théorique 3) et que cela interagit probablement avec d'autres modèles théoriques. En d'autres termes, ils ne s'excluent pas mutuellement. La littérature antérieure affirme qu'en cas de faible application de la loi, l'évasion fiscale ou la concurrence déloyale peuvent apparaître. Toutefois, cela peut également avoir d'autres conséquences, telles que l'absence de procédures d'enregistrement des entreprises, l'absence de services de santé efficaces en échange des cotisations de santé, etc. L'interaction entre ces modèles n'est pas abordée dans la littérature précédente, mais elle est examinée plus en détail à la section 4.

3.2. Points forts

En résumé, il existe plusieurs bonnes études mesurant l'impact des interventions visant à formaliser le secteur informel. Comme le soulignent les auteurs, les interventions de formalisation sont diverses, y compris les interventions visant à (1) simplifier les processus d'enregistrement (le cas échéant), réduire les coûts ou augmenter les avantages après la formalisation (Aparicio, 2014 ; Bruhn, 2011 ; Bruhn & McKenzie 2014); (2) établir des cadres juridiques et réglementaires clairs (Benhassine *et al.*, 2018) ; tout en (3) assurant le respect du droit du travail, par

exemple par l'intermédiaire de l'inspection du travail (Mullainathan & Schnabl, 2010 ; Bruhn & McKenzie, 2014 ; Feld, 2020). Nous avons également identifié des interventions indirectement liées à la formalisation (mais ayant un impact clair sur les incitations des travailleurs informels à entrer dans l'économie formelle) : (4) l'accès à une variété de régimes de protection sociale ; (5) les campagnes d'information et la sensibilisation à l'informalité et aux risques juridiques ; et (6) les programmes d'éducation et de formation visant à améliorer et à requalifier les travailleurs informels ou les personnes (fonctionnaires) qui y sont confrontées (par exemple, la gouvernance publique, le secteur de l'emploi public, l'inspection du travail, les fonctionnaires du gouvernement).

Les meilleures preuves de l'impact des interventions de formalisation sont résumées dans la méta-analyse récemment publiée par Floridi *et al.* (2020). La méta-analyse contient 27 études provenant de pays à revenu faible et moyen, comprenant 842 estimations d'impact, publiées jusqu'en juin 2019. Il est intéressant de savoir que les auteurs ne se sont pas concentrés uniquement sur les pays du Sud global, mais qu'ils n'ont pu inclure que des études portant sur l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique. Les auteurs affirment que les preuves de l'efficacité des interventions de formalisation sont limitées. Toutefois, il est bon de souligner que le document de Floridi *et al.* (2020) ne prend en compte que le côté de la demande (entreprises passant du secteur informel à l'économie formelle) et non le côté de l'offre (travailleurs informels ou groupes vulnérables entrant dans l'emploi formel). Les résultats envisagés sont alors : l'enregistrement de l'entreprise, ou l'obtention d'une licence ou d'un numéro d'identification fiscale. Cela souligne l'importance d'élargir la base de données probantes en vue de l'inclusion des groupes vulnérables dans les systèmes formels d'emploi et de protection sociale (qu'ils soient ou non propriétaires d'une entreprise informelle).

Dans l'ensemble, Floridi *et al.* (2020) ne trouvent aucune preuve que les interventions mises en œuvre jusqu'à présent dans les pays à revenu faible et moyen ont augmenté la formalisation. Ils observent certaines indications selon lesquelles les politiques offrant des avantages plus importants après la formalisation peuvent conduire à des taux de formalisation plus élevés. Toutefois, les preuves sont limitées, ce qui indique qu'il est nécessaire de poursuivre le pilotage et l'expérimentation pour parvenir à une formalisation à grande échelle de l'économie informelle.

Par ailleurs, Jessen & Kluve (2021) ont pu identifier 38 études (ou 170 estimations d'impact) sur l'efficacité des interventions de formalisation. Bien qu'ils indiquent également que la moitié des estimations d'impact dans leur base de données présentent des tailles d'effet non significativement différentes de zéro, ils sont plus positifs et nuancés dans leurs conclusions. Les auteurs avancent « *une probabilité de succès importante des interventions de formalisation* » (p. 34), parmi lesquelles les incitations fiscales (ou la réduction des coûts post-formalisation) sont les plus prometteuses. En outre, ils indiquent que les interventions ciblant la formalisation des travailleurs sont plus efficaces que celles ciblant les entreprises – ce qui rejoint directement notre critique de l'article de Floridi *et al.* (2020) formulée dans le paragraphe précédent. Dans le même temps, Jessen & Kluve (2021: 34) soulignent qu'« *il faut tenir compte du fait que les entreprises formelles sont souvent une condition préalable à l'enregistrement de leurs travailleurs* » – ce qui pourrait expliquer pourquoi les auteurs étudient d'abord la formalisation des entreprises (avant de s'intéresser à la formalisation des travailleurs).

Les conclusions de Floridi *et al.* (2020) et de Jessen & Kluve (2021) soulignent l'importance du suivi de l'économie informelle et de l'évaluation de l'efficacité des interventions de formalisation dans le monde



entier. En outre, il est implicitement supposé que les politiques et les interventions ciblent les groupes vulnérables difficiles à atteindre (OCDE, 2024), alors que les revues de la littérature ne précisent pas qui sont ces groupes vulnérables. Ce point pourrait faire l'objet d'une recherche plus approfondie.

Une dernière conclusion de l'étude exploratoire est le nombre limité d'études portant sur un secteur d'emploi. La revue de la littérature a permis d'identifier cinq secteurs :

- La gestion des déchets (par exemple, Aparcana, 2017 ; Massood & Barlow, 2013) ;
- Les travailleurs domestiques (Dinkelman & Ranchhod, 2012 ; Feld, 2022) ;
- Les indépendants/entrepreneurs dans le commerce, les services, l'artisanat (Benhassine *et al.*, 2018) ;
- Le secteur de l'habillement ou du textile (Ramasamy & Pilz, 2019 ; Tilly *et al.*, 2013) ;
- Les vendeurs de rue (Farragut & Gómez, 2013).

Cette constatation nous donne des raisons de croire que les interventions de formalisation couvrent généralement l'ensemble du pays (ou de l'économie) plutôt qu'un secteur économique.

3.3. Cadre théorique

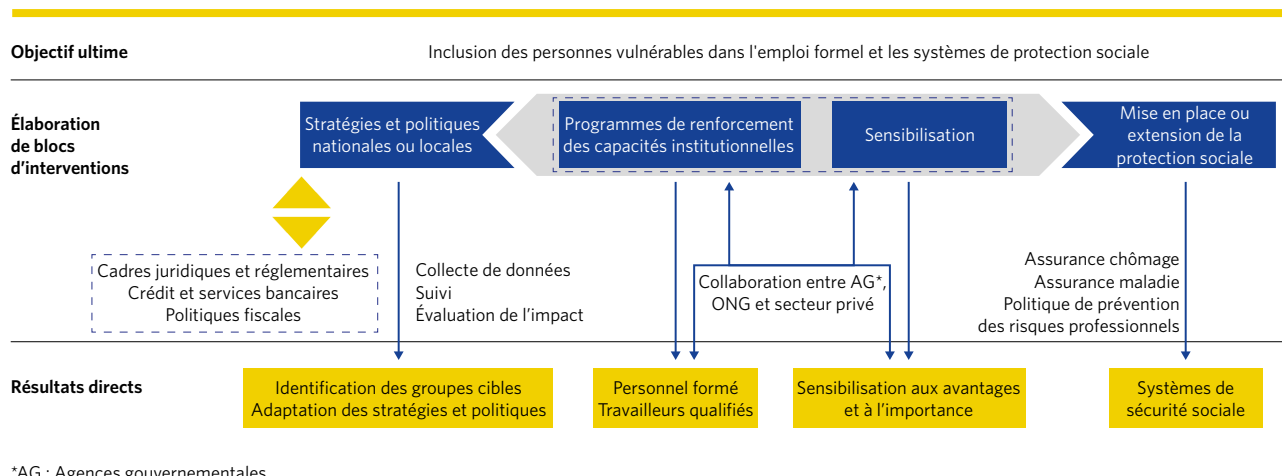
La Figure 2 présente le cadre théorique que nous avons élaboré en fonction de la littérature identifiée dans l'étude exploratoire, mais aussi des actions soutenues par SOCIEUX+ (section 4). Il est clair qu'il existe différentes approches de la formalisation, conduisant à différents modules d'intervention, à savoir (1) le développement et l'adaptation des stratégies et politiques nationales ou locales ; (2) le développement de programmes de renforcement des capacités institutionnelles ciblant à la fois le personnel des

agences gouvernementales ou des entités publiques et les travailleurs informels ; (3) la sensibilisation aux avantages et à l'importance de l'emploi formel et de la protection sociale ciblant à nouveau le personnel des agences gouvernementales ou des entités publiques et les travailleurs informels ; et (4) la mise en place ou l'extension de la protection sociale aux groupes vulnérables sur le marché du travail, y compris les travailleurs informels.

L'élaboration et l'adaptation des stratégies et politiques nationales ou locales s'appuient sur des données administratives, d'enregistrement ou d'enquêtes. Ces données peuvent illustrer la situation du travail informel dans le contexte local (suivi), identifier les groupes cibles (qui sont-ils) ou être collectées à des fins d'évaluation de l'impact. Sur la base de ces données, une politique nationale ou locale peut être adaptée pour mieux répondre aux besoins ou atteindre le groupe cible.

La littérature a également mis en évidence le besoin accru, dans les pays à revenu faible et moyen, de doter les travailleurs informels des compétences requises sur le marché du travail (Grimm & Paffhausen, 2015 ; Ramasamy & Pilz, 2019). Dans le même temps, le personnel des entités publiques (par exemple, les services publics de l'emploi) n'est pas totalement équipé de stratégies de placement susceptibles d'amener les travailleurs informels sur le marché du travail formel. Les programmes de renforcement des capacités institutionnelles peuvent s'attaquer à l'inadéquation des compétences à différents niveaux de l'offre et de la demande de main-d'œuvre. À cette fin, une collaboration est recommandée entre les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé formel. En outre, il existe un lien étroit entre l'éducation et la formation et la sensibilisation aux avantages et à l'importance de l'accès au marché du travail parmi les fonctionnaires et le secteur privé, d'une part, et les travailleurs

Figure 2. Cadre théorique des approches de la formalisation basé sur une revue de la littérature



informels, d'autre part. Les ONG peuvent jouer un rôle intermédiaire et aider les entités publiques à mettre en place des stratégies et des politiques nationales ou locales, par exemple en matière de placement dans le secteur privé formel, tout en atteignant les groupes cibles au moyen de programmes de sensibilisation et d'éducation.

La protection sociale est un dernier élément constitutif des interventions qui, le plus souvent indirectement, s'attaquent à l'informalité. Par exemple, un système de sécurité sociale avancé peut fournir un filet de sécurité à un employé licencié en lui offrant des prestations d'assurance chômage, de sorte qu'il ne se sente pas obligé d'accepter un travail informel. Dans le même temps, une personne travaillant dans le secteur informel estimera les avantages de la protection sociale et sera attirée par un emploi formel lorsque l'occasion se présentera.

Un autre élément constitutif des interventions alimente les stratégies et politiques nationales ou locales,

à savoir : la mise en place de cadres juridiques et réglementaires clairs, l'offre de crédits et de services bancaires aux groupes vulnérables, et les politiques fiscales. Ce dernier type d'intervention est considéré comme dépassant la portée de ce métapaper, ce qui est clairement indiqué par l'encadré en pointillé dans la Figure 2, car ce bloc d'interventions dépasse la portée thématique de SOCIEUX+.

Les quatre blocs d'interventions marqués en bleu peuvent s'alimenter les uns les autres. Par exemple, les programmes de renforcement des capacités institutionnelles portant sur une politique nationale ou locale de lutte contre l'informalité ou de mise en place d'une protection sociale peuvent cibler les fonctionnaires qui doivent mettre en œuvre cette politique. Mais aussi, l'identification et le suivi d'un groupe cible, comme les travailleurs informels, peuvent conduire à la mise en place d'un programme de formation portant sur la collecte de données et l'enregistrement des travailleurs informels.



4. Discussion sur les actions de SOCIEUX+

4.1. Sélection des actions

À partir d'une base de données comprenant des actions de SOCIEUX+, nous pourrions extraire des actions basées sur les mots-clés tels que protection sociale, emploi, emploi informel, groupes vulnérables. Ces actions ont ensuite été sélectionnées et évaluées en fonction de leur pertinence pour être incluses dans ce métapaper. Les actions ont été examinées à la fois par le personnel de SOCIEUX+, qui est plus étroitement impliqué dans les actions, et par les auteurs de ce métapaper. Par ailleurs, les actions ont également été examinées par le comité de pilotage chargé du suivi de ce métapaper. Les critères d'exclusion ont été maintenus (section 2.2).

Dans la section suivante de ce métapaper, nous examinerons 10 actions au total, en nous appuyant sur des données probantes provenant de Colombie, de Côte d'Ivoire, de Namibie, du Niger, du Nigeria et du Pérou. Un pays est surreprésenté dans les données avec quatre actions différentes, à savoir : le Pérou. La Colombie et le Nigeria comptent deux actions examinées dans ce métapaper. La Côte d'Ivoire, la

Namibie et le Niger ne présentent qu'une action à aborder.

Le Tableau 1 présente une vue d'ensemble des actions incluses dans ce métapaper et la répartition de ces actions entre les éléments constitutifs des interventions conformément au cadre théorique (section 3). Au total, nous avons cinq actions classées comme « stratégies et politiques nationales ou locales », quatre actions comme « programmes de renforcement des capacités institutionnelles », zéro action comme « sensibilisation » et deux actions comme « protection sociale ». Nous examinons ci-dessous les actions en fonction des principaux éléments identifiés :

- ▶ Section 4.2 : stratégies et politiques nationales ou locales ;
- ▶ Section 4.3 : programmes de renforcement des capacités institutionnelles ;
- ▶ Section 4.4 : protection sociale.

Nous discuterons des actions basées sur les plans de travail, les rapports d'activité et les rapports de mission d'experts disponibles dans la base de données de SOCIEUX+.

Tableau 1. Aperçu des actions SOCIEUX+ par pays (ordre alphabétique), année et éléments constitutifs des interventions

Pays (ordre alphabétique)	Année : titre de (des) l'action(s)	Éléments constitutifs des interventions
Colombie	2021 : Implantation territoriale des lignes directrices de la politique publique nationale sur les vendeurs informels dans l'espace public : soutien à des projets pilotes à Barranquilla et Cali. 2021 : Caractérisation de l'offre et de la demande de protection sociale de la population des vendeurs de rue informels dans deux villes pilotes en Colombie (Barranquilla et Cali).	Stratégies et politiques nationales ou locales Protection sociale
Côte d'Ivoire	2018 : Promotion de l'emploi parmi les groupes vulnérables.	Programmes de renforcement des capacités institutionnelles
Namibie	2022 : Conseils financiers et politiques sur la création du Fonds de chômage.	Protection sociale
Niger	2020 : Appui à la définition du plan stratégique de l'agence nigérienne de l'emploi, et adaptation des services offerts aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.	Programmes de renforcement des capacités institutionnelles
Nigeria	2022 : Renforcement des capacités du personnel du Bureau de création d'emplois de l'état d'Ogun en ce qui concerne la mise en œuvre des SPE. 2023 : Renforcer les capacités du FMLE (Ministère Fédéral du Travail et de l'Emploi) afin d'accroître la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des employeurs à l'égard de leurs services d'intermédiation en matière d'emploi.	Programmes de renforcement des capacités institutionnelles Programmes de renforcement des capacités institutionnelles
Pérou	2017 : Assistance technique pour l'extension de la couverture de la protection sociale. 2018 : Outils de suivi et d'évaluation pour le Service d'Orientation et d'Information Professionnelles (SOVIO). 2018 : Soutenir le développement d'installations et d'opportunités de formation en alternance. 2018 : Développement des politiques en matière de compétences non techniques.	Protection sociale Stratégies et politiques nationales ou locales Stratégies et politiques nationales ou locales Stratégies et politiques nationales ou locales

4.2. Actions sur les stratégies et politiques nationales ou locales

Dans cette section, nous positionnons deux actions SOCIEUX+. La première action touche directement le sujet du travail informel, puisqu'elle concerne une

assistance technique de SOCIEUX+ à l'élaboration d'une politique publique sur les vendeurs de rue informels en Colombie. La deuxième action est plus indirectement liée à la lutte contre l'informalité : on suppose que la formation des jeunes aux compétences demandées par les employeurs augmentera leurs



chances d'entrer dans l'économie formelle parce qu'ils deviendront plus compétitifs par rapport aux employés bien qualifiés. Nous avons également examiné les documents relatifs à cette hypothèse dans le cadre de l'examen exploratoire (par exemple, Grimm & Pafhausen, 2015 ; Ramasamy & Pilz, 2019).

4.2.1. Politique publique concernant les vendeurs de rue informels en Colombie

Le Tableau 2 présente la fiche de deux actions SO-CIEUX+ consécutives (abrégées ci-dessous par S+) menées en Colombie. Selon le rapport d'activité, plus de 50 % de l'activité économique en Colombie se situe dans le secteur informel. Le caractère informel des vendeurs de rue est typique du pays et particulièrement visible dans l'espace public.

Les actions S+ s'inscrivent dans le cadre plus large d'une politique publique sur les vendeurs informels (PPVI) élaborée et mise en œuvre dans deux villes pilotes, Barranquilla et Cali (Rapport d'activité Atelier de formation 2020: 18) :

« Nous comprenons que l'un des principaux objectifs de la PPVI devrait être la construction d'itinéraires d'employabilité et de formation qui permettent aux étudiants [vendeurs informels] d'améliorer leurs conditions socio-économiques en y participant et qui ont pour but ultime l'abandon de l'informalité ».

Un obstacle évident à la mise en œuvre de la PPVI, tel que définie par les experts de la mission S+, est le manque de données sur les vendeurs de rue (Rapport d'activité 2020: 18 et 2021: 09) :

« [...] la portée de [cette action S+] et les coûts qui pourraient en découler n'étaient pas suffisamment connus, bien que les deux villes aient mis en œuvre leurs propres politiques sur les vendeurs informels stationnaires d'un point de vue économique et de l'emploi.

Toutefois, en ce qui concerne les vendeurs de rue et autres vendeurs non stationnaires, il n'y a pas de politique définie et le nombre de personnes exerçant ces activités n'est pas connu avec une approximation fiable ».

L'action S+ visait donc à identifier les sources d'information et les données sur les vendeurs informels. Différentes sources ont été identifiées, notamment des microdonnées de la Grande enquête intégrée sur les ménages (Large Integrated Household Survey) et des données qualitatives grâce à des entretiens avec des ONG travaillant avec des vendeurs informels. La documentation et les métadonnées de SISBEN (Système d'identification des bénéficiaires potentiels des programmes sociaux) ont été analysées. Les registres (par exemple, à la mairie) ont permis d'analyser le processus d'enregistrement appliqué dans les villes de Cali et de Barranquilla.

Sur la base des données et des informations recueillies, les experts de la mission ont calculé que 2,6 % de la population active travaille dans le secteur des vendeurs informels dans l'espace public. Les femmes sont surreprésentées dans cette population de vendeurs informels. Pas moins de 30 % de ces vendeurs informels ne bénéficient pas d'une couverture médicale. Ce taux passe à 55 % pour les vendeurs informels âgés de 20 à 29 ans.

Les données qualitatives ont en outre indiqué une normalisation et une acceptation significatives de la vente informelle et de l'occupation de l'espace public à cette occasion. Les personnes interrogées indiquent qu'il est difficile de trouver un espace privé pour faire fonctionner les entreprises et conserver les clients. Les entreprises sont considérées comme informelles en raison de l'absence de contrôle de leurs activités. Il existe également des entreprises informelles productives dont les revenus sont bien supérieurs aux limites de subsistance. Les articles

Tableau 2. Fiche pays Colombie : Localisation territoriale des lignes directrices de la politique publique nationale sur les vendeurs informels dans l'espace public : soutien aux projets pilotes à Barranquilla et Cali et Caractérisation de l'offre et de la demande de protection sociale de la population des vendeurs informels dans deux villes pilotes en Colombie

Pays, région : Colombie, Amérique du Sud		Organisation partenaire : Ministère de l'Intérieur Éléments constitutifs des interventions : Stratégies et politiques nationales ou locales
Description de l'action Année 2020	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Les objectifs de la politique publique sur les vendeurs informels (PPVI) en Colombie sont les suivants : i) réduire l'informalité du travail au sein de la population pratiquant la vente informelle dans les espaces publics, ii) réduire l'incidence des conflits liés à l'utilisation et à la coexistence dans les espaces publics, et iii) accroître l'impact des programmes destinés aux vendeurs informels. L'action accompagne le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Travail de Colombie dans la mise en œuvre territoriale de la politique publique sur les vendeurs informels occupant l'espace public dans les villes pilotes de Barranquilla et Cali, en se concentrant sur la gouvernance des données sur les vendeurs informels.	Activité 1 : Analyser les sources d'information disponibles sur les vendeurs informels et les progrès et difficultés politiques rencontrés par les deux villes pilotes de Barranquilla et Cali pour la mise en œuvre de la PPVI. Activité 2 : Améliorer la gouvernance des données sur les vendeurs informels, avec la formation des maires de Barranquilla et de Cali aux méthodologies de collecte, d'harmonisation et d'analyse des données sur les caractéristiques socioprofessionnelles des vendeurs informels. Activité 3 : Fournir une image réaliste et périodiquement mise à jour des caractéristiques de l'emploi informel à Barranquilla et à Cali pour l'opérationnalisation de la PPVI en vue du développement de politiques actives de l'emploi.	Programmes d'éducation et de formation Sensibilisation
Description de l'action Année 2021	Activités	Organisation partenaire : Ministère de l'Intérieur Éléments constitutifs coexistants des interventions
Les objectifs sont triples : (1) construire une méthodologie (boîte à outils) pour la collecte et l'analyse des données : instruments de saisie et de traitement de l'intégration de l'offre institutionnelle de protection sociale ; (2) dresser le profil socio-économique et démographique des vendeurs informels vulnérables, en mettant l'accent sur le genre, dans les zones à forte présence de vente informelle dans les espaces publics de deux villes pilotes de Colombie (Barranquilla et Cali) ; et (3) analyser l'offre et le degré de qualité de l'accès aux services et programmes de protection sociale, notamment en matière de santé, de retraite et de contributions volontaires.	Activité 1 : Élaboration d'une feuille de route pour la création de la toolbox qui servira de base au développement du système de données sociales et socioculturelles. Activité 2 : Identification et profilage socio-économique de la population bénéficiaire dans les deux villes pilotes de Barranquilla et Cali. Activité 3 : Identification de l'offre de protection sociale pour les vendeurs informels dans l'espace public des deux villes pilotes de Barranquilla et Cali.	Protection sociale



vendus englobent de nombreuses activités économiques différentes, allant des activités de production (par exemple, les repas) aux services (cireurs de chaussures). Les entretiens soulignent en outre les coûts élevés liés à l'emploi formel et aux cotisations sociales, la complexité de l'enregistrement des entreprises et les obligations fiscales.

L'action a également aidé le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Travail de Colombie à mettre en œuvre la PPVI au niveau territorial. Il s'agissait notamment d'un atelier de formation sur les méthodologies de collecte, d'harmonisation et d'analyse des données relatives aux caractéristiques socioprofessionnelles des vendeurs informels. L'atelier de formation s'adressait aux maires de Barranquilla et de Cali et à plusieurs agences (Ministère de l'Intérieur, Ministère du Travail, Département Administratif National des Statistiques (DANE), Institut d'Économie Sociale de Bogotá (IPES Bogotá), Service Public de l'Emploi, Service National de l'Apprentissage (SENA)). Les expériences ont été partagées lors de l'atelier de formation (Rapport d'activité 2020: 18 et 2021: 09):

« Le DANE a partagé son expérience en termes de procédures de terrain, de qualité des données, de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des registres, les maires et l'IPES ont présenté leurs actions en termes de registres et de caractérisation des [vendeurs informels ou VI], le SENA et le SPE nous ont éclairés sur les actions en matière de politiques d'emploi et de formation que l'on peut extrapoler pour les VI, les ministères ont apporté leur vision de la PPVI et les experts mobilisés par SOCIEUX+ ont transmis leur expérience en Europe avec différents modèles de registres et d'instruments de gouvernance et de coordination, et se sont chargés de la dynamisation de l'atelier ».

Les outils ont été partagés et les expériences ont été enregistrées et partagées à des fins de reproduction sur la plateforme d'apprentissage en ligne (MIRO).

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. Plus de 50 % de l'activité économique en Colombie se situe dans le secteur informel. Les vendeurs de rue jouent un rôle important dans cette économie informelle et leur présence est visuellement évidente dans les espaces publics. En outre, des données qualitatives suggèrent que la vente informelle est normalisée et acceptée.
2. Les coûts élevés associés à l'emploi formel (ex. : enregistrement, impôts) contribuent à la persistance de l'informalité.
3. La PPVI vise deux objectifs principaux : (1) améliorer l'employabilité et les conditions socio-économiques des vendeurs informels grâce à des parcours de formation ; et (2) à terme, réduire l'informalité en encourageant les vendeurs à abandonner le travail informel.
4. La PPVI vise à lutter contre l'informalité du travail en améliorant les conditions des vendeurs de rue. Cependant, le manque de données reste un défi important. Les efforts de collecte d'informations fiables sont essentiels pour une mise en œuvre efficace des politiques.
5. L'action S+ visait à identifier les sources d'information et les données sur les vendeurs informels.

4.2.2. Préparer les jeunes du Pérou à entrer dans l'économie formelle

Le Pérou a réalisé des progrès notables ces dernières années, grâce à la croissance économique enregistrée depuis le début des années 2000. Toutefois, le pays reste confronté à des défis importants en termes de réduction de la pauvreté, d'inégalité et de durabilité environnementale. Actuellement, une part considérable de la population économiquement active du Pérou est composée de jeunes. Le problème se pose lorsque ces jeunes ne bénéficient pas d'une formation adéquate pour améliorer leur employabilité. Une part importante des jeunes ayant quitté l'école ne possède

qu'une qualification de base ou aucune qualification formelle, ce qui les place dans des situations de vulnérabilité et de travail informel (section 3). Au Pérou, le niveau d'éducation est souvent lié à des facteurs socio-économiques, les personnes vivant dans la pauvreté ayant un faible niveau d'éducation.

Au Pérou, les employeurs exigent non seulement des compétences spécifiques et techniques, mais aussi des compétences de base, transversales et numériques. La transformation numérique a encore creusé l'écart entre l'offre et la demande de travail (Rapport d'activité 2018:- 07). En réponse à la situation du marché du travail, le Programme National pour l'Employabilité 2011-2021 au Pérou vise à promouvoir l'emploi, à améliorer les compétences professionnelles et à augmenter les niveaux d'employabilité dans le pays. Le Rapport d'activité 2018: 07 résume comme suit les principaux objectifs du Programme National pour l'Employabilité :

- a) Fournir une formation professionnelle sous ses différentes formes : présentielle, non présentielle ou mixte, visant à renforcer les compétences professionnelles de la population en situation d'extrême pauvreté, de pauvreté et/ou de vulnérabilité socioprofessionnelle.
- b) Élaborer des actions pour la certification des compétences de la main-d'œuvre.
- c) Élaborer des actions visant à promouvoir l'emploi indépendant par le biais de la formation et de l'assistance technique.
- d) Promouvoir et renforcer les capacités des bénéficiaires qui ont achevé de manière satisfaisante la formation dispensée par le programme en les aidant à trouver un emploi.
- e) Superviser, contrôler et évaluer les résultats du programme en coordination avec les organes compétents du Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi.

Tableau 3. Fiche pays Pérou : Développement de politiques en matière de compétences non techniques et d'outils de suivi et d'évaluation pour le Service d'Orientation Professionnelle et d'Information sur les Professions (SOVIO) et soutien au développement d'installations et d'opportunités de formation en alternance

Pays, région : Pérou, Amérique du Sud		Organisation partenaire : Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi Éléments constitutifs des interventions : Stratégies et politiques nationales ou locales
Description de l'action Année 2018	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Améliorer l'employabilité des jeunes en renforçant les structures de formation dans le domaine du développement des compétences non techniques en vue de l'emploi.	Activité 1 : Réaliser un diagnostic des services ou structures de formation existants dans le domaine des compétences de base et transversales pour l'emploi. Activité 2 : Établir une cartographie des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la formation aux compétences de base et transversales pour l'emploi. Activité 3 : Formuler un projet de plan pour mettre à jour le modèle de formation en matière de compétences de base et transversales pour l'emploi.	Programmes de qualification et de formation Sensibilisation



(Tableau 3 : suite)

Pays, région : Pérou, Amérique du Sud		Organisation partenaire : Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi Éléments constitutifs des interventions : Stratégies et politiques nationales ou locales
Description de l'action Année 2018	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Élargir la couverture des services de formation professionnelle en intégrant de nouveaux prestataires de services aux jeunes, issus des secteurs public et privé.	Activité 1 : Axée sur un diagnostic du Service d'Orientation et d'Information Professionnelle (SOVIO) fourni par la Direction Générale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du Ministère de l'Emploi du Pérou. Elle visait à vérifier l'efficacité, l'efficience, la durabilité et la satisfaction de toutes les parties impliquées dans le service d'orientation. Activité 2 : Une cartographie des acteurs potentiels, des institutions publiques et privées fournissant des services destinés aux jeunes, une définition des normes pour leur sélection, l'élaboration d'une feuille de route pour leur intégration et leur professionnalisation et pour l'établissement d'alliances entre la DGFPLC et les directions régionales et les directions du travail et de la promotion de l'emploi. Activité 3 : Un plan d'action pour ajuster les interventions du Service d'Orientation et d'Information Professionnelles (SOVIO) et la création de nouveaux outils pour améliorer leurs services.	Programmes de qualification et de formation Sensibilisation
Promouvoir de nouvelles alternatives de formation professionnelle pour les travailleurs ayant un faible niveau de qualification formelle, en leur donnant un meilleur accès à la modalité de formation duale afin d'augmenter l'emploi formel des jeunes.	Activité 1 : Réaliser un diagnostic préliminaire des services de promotion de la formation avec une approche duale au niveau des régions. Activité 2 : Élaborer plusieurs propositions de modèles régionaux pour promouvoir la formation en alternance, adaptés à leur réalité respective en termes de demande du marché du travail et de profil éducatif et professionnel de leurs travailleurs. Activité 3 : Formuler une stratégie pour mobiliser les acteurs et partenaires potentiels impliqués dans la promotion des doubles compétences dans les régions. Activité 4 : Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des services de formation en alternance dans les régions.	Programmes d'éducation et de formation Sensibilisation

Cependant, les jeunes groupes vulnérables rencontrent des problèmes importants pour accéder aux ressources publiques offertes. Les actions S+ visent donc à promouvoir les opportunités d'emploi pour

les jeunes en renforçant les structures de formation pour offrir des compétences de base et transversales (ou *soft skills*) à cette population cible. À cette fin, les experts S+ ont réalisé un diagnostic des services ou

structures de formation existants dans le domaine des compétences de base et transversales (Tableau 3). Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces formations sur les compétences non techniques (cognitives, socio-émotionnelles, d'intégration au marché du travail et numériques, à appliquer aux niveaux national et régional) ont été cartographiés. Un projet de plan a été élaboré avec un ensemble défini de mesures nécessaires à l'exécution d'un plan plus large de formation aux compétences de base et transversales visant à améliorer l'employabilité des jeunes au Pérou. L'ambition finale de ces actions S+ est de « *Formuler une stratégie et un projet de plan pour la mise à jour du modèle de formation dans les compétences pour l'employabilité au niveau national et ajusté aux réalités régionales* ».

Un autre plan d'action connexe du Gouvernement péruvien pour la promotion des compétences non techniques et de l'emploi des jeunes au Pérou traite de la formation en alternance (Rapport d'activité 2018: 07) :

« La formation en alternance est un modèle d'apprentissage caractérisé par un développement simultané dans le centre de formation et dans l'entreprise, avec une prédominance de la composante pratique dans l'entreprise par rapport à la composante théorique. Cette combinaison d'expérience professionnelle (entreprise) et de développement des compétences (CPT) est un modèle qui favorise l'insertion des jeunes dans le monde du travail ».

La mise en œuvre du programme de formation en alternance a débuté en 2016 en tant que projet pilote (uniquement dans la région de Lima). Cependant, les programmes n'ont eu que peu de succès pour ce qui est de l'insertion professionnelle. L'action S+ a donc commencé d'un diagnostic des services de promotion de la formation avec une approche duale

au niveau des régions. Plusieurs propositions ont été faites au Ministère péruvien du Travail et de la Promotion de l'Emploi pour des modèles régionaux de promotion de la formation en alternance et pour développer une stratégie de mobilisation des acteurs et partenaires potentiels impliqués dans la promotion des doubles compétences dans les régions.

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. Une part considérable de la population économiquement active du Pérou est composée de jeunes. Malheureusement, nombre de ces jeunes ne bénéficient pas d'une formation adéquate pour améliorer leur employabilité. Les jeunes ayant quitté l'école ne possèdent souvent qu'une qualification de base ou aucune qualification formelle, ce qui les place dans des situations de vulnérabilité et de travail informel.
2. Au Pérou, les employeurs exigent non seulement des compétences techniques et spécifiques à l'emploi, mais aussi des compétences de base, transversales et numériques. La transformation numérique a creusé l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
3. En réponse à ces défis, le Pérou a mis en place le Programme National pour l'Employabilité (2011-2021).
4. Le Pérou reconnaît l'importance d'améliorer l'employabilité des jeunes en renforçant les compétences techniques et non techniques. Le Programme National d'Employabilité joue un rôle essentiel dans la réalisation de cet objectif. En investissant dans la formation et la certification, le Pérou vise à combler le déficit de compétences et à promouvoir des possibilités d'emploi durables pour sa jeune population.
5. Les actions S+ visent à renforcer les structures de formation en offrant des compétences de base et transversales aux groupes vulnérables.



4.3. Actions sur les programmes de renforcement des capacités institutionnelles

La Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigeria souhaitent accroître l'efficacité des services de placement ou d'intermédiation afin de stimuler l'inclusion des jeunes vulnérables dans l'économie formelle. En l'absence de services publics d'emploi ou d'intermédiation efficaces, les groupes vulnérables n'entrent pas en contact avec les employeurs (et inversement), tandis que, dans le même temps, les agents du travail et les conseillers ne possèdent pas les compétences nécessaires pour stimuler l'emploi parmi les demandeurs d'emploi. Par conséquent, les groupes vulnérables cherchent et trouvent du travail dans l'économie informelle. L'accent mis sur les jeunes demandeurs d'emploi dans les trois pays découle de la même observation, à savoir qu'ils sont surreprésentés dans les statistiques du chômage.

4.3.1. Inclusion des jeunes vulnérables par le biais de l'insertion professionnelle en Côte d'Ivoire

La lutte contre le chômage, en particulier celui des groupes vulnérables (public cible : femmes, personnes handicapées et personnes de plus de 35 ans ayant des difficultés à trouver un emploi), constitue un défi majeur pour la Côte d'Ivoire. Les experts de la mission ont répondu à une demande de soutien du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale pour la mise en œuvre de politiques d'emploi pour les groupes vulnérables. Ces politiques d'emploi comprennent : la formation des groupes vulnérables, l'aide (aux employeurs) à l'embauche de salariés, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la création de petites et moyennes entreprises. L'objectif général de l'action est de contribuer à la promotion de l'emploi des personnes vulnérables en renforçant les capacités des parties prenantes et l'échange

Tableau 4. Fiche pays Côte d'Ivoire : Promotion de l'emploi parmi les groupes vulnérables

Pays, région : Côte d'Ivoire, Afrique de l'Ouest		Organisation partenaire : Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale Éléments constitutifs des interventions : Programmes d'éducation et de formation
Description de l'action Année 2018	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Contribuer à renforcer l'employabilité des groupes vulnérables et promouvoir leur insertion professionnelle.	Activité 1 : Réaliser un diagnostic systématique et organisationnel des services opérationnels d'intermédiation sur le marché du travail destinés aux populations vulnérables et organiser un atelier de feed-back. Activité 2 : Définir, planifier et formaliser un plan de formation des agents du MEPS et des structures associées visant à renforcer leur capacité à opérationnaliser les politiques d'accompagnement des groupes vulnérables vers l'emploi au regard des pistes d'action formulées dans l'activité 1. Activité 3 : Animer un cycle de formation au profit des agents du MEPS et des structures associées. Activité 4 : Développer les capacités au profit des agents du MEPS et des structures associées.	Stratégies et politiques nationales ou locales

de pratiques. Plus généralement, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a formulé l'ambition de renforcer l'employabilité des populations vulnérables et de favoriser leur intégration sur le marché du travail.

Le décret n° 2016-506 définit largement les groupes vulnérables sur le marché du travail au paragraphe 3 de l'article 14, désignant les femmes et les personnes en situation de handicap. Toutefois, les personnes de plus de 35 ans rencontrant des difficultés d'intégration ne sont pas spécifiquement incluses dans la définition des groupes vulnérables sur le marché du travail par ce décret n° 2016-506. Néanmoins, le ministère, dans sa pratique et la mise en œuvre des politiques publiques, inclut cet objectif dans cette catégorie. Par ailleurs, la Stratégie Nationale de Promotion de l'Emploi des Couches Vulnérables (SNPECV) élaborée par le MEPS avec l'appui de l'OIT pour la période 2018-2020 identifie les individus de plus de 35 ans en difficulté d'insertion ou de réinsertion dans les deux catégories de personnes considérées comme extrêmement vulnérables sur le marché du travail.

L'action résumée dans le Tableau 4 est partie, dans l'Activité 1, d'un diagnostic organisationnel et systémique de l'appui aux groupes vulnérables en Côte d'Ivoire. L'expert de la mission engagé dans cette activité a utilisé un modèle d'échange entre pairs en utilisant des illustrations de pratiques dans des contextes similaires à celui de la Côte d'Ivoire. Les discussions avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale ont été facilitées par l'utilisation d'études statistiques sur les groupes vulnérables, en particulier sur les travailleurs des professions de soins à domicile, qui sont à prédominance féminine et se situent dans l'économie informelle. Les pratiques partagées, pertinentes pour cette étude sur l'économie informelle, comprennent (Rapport de mission d'experts sur l'Activité 1 2018-22) :

« [...] identifier les spécificités de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire et les difficultés que seules les femmes rencontrent dans la conception d'outils d'appui à la création d'entreprise. »

« [...] la reconnaissance des compétences acquises par le public vulnérable à travers différents outils tels que



les titres, les diplômes, les prix... Apporter de la reconnaissance et créer du lien social. Cela permet de sensibiliser la population aux compétences d'un public trop souvent discriminé et peut contribuer à lutter contre les stéréotypes et les préjugés en changeant le regard des gens.»

«[...] la création de diplômes spécifiques pour les emplois domestiques majoritairement occupés par des femmes en France dans les années 2000 a permis de formaliser ces emplois, de les professionnaliser et de les valoriser.»

«[La politique] doit renforcer ses capacités en matière de coordination, de suivi et d'évaluation de la politique de l'emploi ainsi que dans la gestion de la supervision administrative et financière des structures d'intermédiation ou de soutien public».

Les ambitions de l'Activité 2 sont de créer un plan de formation pour les agents du MEPS et des structures associées visant à renforcer leur capacité à opérationnaliser les politiques de soutien des groupes vulnérables vers l'emploi au regard des pistes d'action identifiées pendant le diagnostic systémique et organisationnel (Activité 1). Cette deuxième activité consistait en des ateliers de co-crédation, s'écarter une nouvelle fois des bonnes pratiques dans un modèle d'échange entre pairs. Par exemple, des partenaires ont échangé leurs meilleures pratiques pour relever les défis auxquels sont confrontés les groupes vulnérables du Maroc, du Sénégal, du Mali et de Belgique. Grâce à des ateliers collaboratifs, les participants ont adapté ces pratiques au contexte ivoirien. Cette approche a permis d'élaborer un plan de formation (renforcement des capacités).

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. La lutte contre le chômage, en particulier parmi les groupes vulnérables, est un défi important

en Côte d'Ivoire. Ces groupes vulnérables comprennent les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées de plus de 35 ans qui ont des difficultés à trouver un emploi, ce qui les expose au risque d'entrer dans l'économie informelle.

2. Le Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS) souhaite mettre en œuvre des politiques d'emploi pour les groupes vulnérables. Ces politiques comprennent : des programmes de formation pour les groupes vulnérables, l'aide aux employeurs à l'embauche de salariés, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la création de petites et moyennes entreprises.
3. L'action S+ vise à contribuer à la promotion de l'emploi des personnes vulnérables en renforçant les capacités des parties prenantes (MEPS) et en facilitant l'échange de pratiques.

4.3.2. Inclusion des jeunes vulnérables utilisant les services intermédiaires au Niger

La population totale du Niger s'élève à 21,5 millions d'habitants, principalement concentrés dans les zones urbaines, avec une estimation de 70 % résidant dans les villes. Bien que le pays possède des ressources naturelles considérables telles que l'or, le fer, l'uranium (quatrième producteur mondial), le gaz et le pétrole, les investissements étrangers n'ont eu qu'un impact minime sur le pays. En outre, les investissements publics dans des secteurs cruciaux tels que les infrastructures (eau, électricité, transports), l'éducation et les soins de santé ne sont pas à la hauteur des niveaux requis. Parallèlement, le secteur privé souffre de déficiences structurelles. En raison de défis tels que la désertification, l'isolement géographique et la prévalence de l'extrême pauvreté, le Niger est confronté à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire dans un contexte d'escalade de l'extrémisme violent.

Pour relever ces défis à multiples facettes, le Niger doit accorder la priorité aux investissements dans les infrastructures publiques, l'éducation, les soins de santé et le développement agricole afin d'améliorer le bien-être et la sécurité de sa population. Les interventions urgentes comprennent l'élaboration de stratégies de planification urbaine et d'assainissement pour les principaux centres urbains, la formulation de plans de développement régional, la mise en place d'institutions financières globales et la promotion du statut socio-économique, juridique et politique des femmes. En outre, des efforts sont nécessaires pour renforcer le cadre juridique protégeant les droits et le développement des enfants et des personnes handicapées.

Dans le domaine de l'emploi, l'informalité prévaut, le taux de chômage atteignant 16 % au niveau national en 2010, affectant de manière disproportionnée les femmes et les jeunes. Bien que le taux de chômage

de la population totale ait diminué à 7,9 % en 2017, le taux de chômage des jeunes est resté élevé à 17,3 % pour les personnes âgées de 15 à 24 ans.

La politique nationale de l'emploi 2020-2025 vise à relever ces défis en améliorant l'employabilité des jeunes, en alignant la formation sur les exigences des employeurs et en favorisant les possibilités d'emploi indépendant. Conformément à ce cadre politique, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) a lancé un programme d'aide à l'intégration des jeunes visant à combler le fossé entre la formation et l'emploi, à améliorer l'accès à la formation professionnelle et à soutenir l'entrepreneuriat.

Un diagnostic réalisé par SOCIEUX+ en 2021 (Activité 1) a permis d'identifier les principales forces et contraintes de l'ANPE, mettant en évidence des pistes d'amélioration des services intermédiaires. Les

Tableau 5. Fiche pays Niger : Appui à la définition du plan stratégique de l'agence nigérienne de l'emploi, et adaptation des services offerts aux entreprises et aux demandeurs d'emploi

Pays, région : Niger, Afrique centrale		Organisation partenaire : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) Éléments constitutifs des interventions : Stratégies et politiques nationales ou locales
Description de l'action Année 2020	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Améliorer la qualité des services d'intermédiation de l'ANPE pour les demandeurs d'emploi et les entreprises et développer sa capacité à répondre aux besoins et exigences d'un marché du travail en pleine mutation.	Activité 1 : Réalisation d'un diagnostic situationnel, organisationnel, systémique et technique de l'ANPE, associé à des recommandations dans le cadre de sa tutelle ministérielle (Ministère de l'Emploi). Activité 2 : Définition et formalisation d'un plan de formation pour les conseillers (demandeurs d'emploi / entreprises / entrepreneuriat) sur la base des besoins identifiés et analysés. Activité 3 : Renforcement des capacités d'une équipe de formateurs internes de l'ANPE pour soutenir les agents (conseillers en matière d'emploi). Activité 4 : Appui à la définition opérationnelle des services offerts par l'ANPE aux demandeurs d'emploi et formation de formateurs.	Programmes d'éducation et de formation Sensibilisation



recommandations portent sur le renforcement de la communication institutionnelle, la rationalisation de l'offre de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, l'optimisation des structures régionales et la promotion des partenariats. L'autonomisation et la spécialisation du personnel ont également été proposées pour améliorer l'efficacité de l'ANPE à relever les défis de l'emploi au Niger.

L'Activité 2 a permis de proposer un plan de formation articulé autour de 4 axes (Rapport d'activité 2020: 12) :

- ▶ « Axe 1 - Formation visant à développer les compétences pour le métier de conseiller
- ▶ Axe 2 - Formation transversale et ressources humaines
- ▶ Axe 3 - Formation thématique et technique
- ▶ Axe 4 - Développement de la technicité générale des agents

La troisième activité vise à (1) permettre aux conseillers d'adapter leur posture en fonction de la situation du demandeur d'emploi (psychologie du demandeur d'emploi) et ainsi améliorer leur prise en charge. (2) Identifier et exploiter les compétences non techniques nécessaires à leur fonction (soft skills). Et (3), accueillir un public diversifié dans un cadre harmonisé à travers toutes les régions (accueil)».

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. Le Niger est confronté à des défis importants liés au développement, à l'emploi et au travail informel, ainsi qu'à la gestion des ressources. La résolution de ces problèmes nécessite une planification stratégique, des investissements et des interventions ciblées afin d'améliorer le bien-être de la population.
2. La politique nationale de l'emploi 2020-2025 vise à améliorer l'employabilité des jeunes, à aligner la formation sur les exigences des employeurs

et à favoriser les possibilités d'emploi indépendant. L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) a lancé un programme d'aide à l'insertion des jeunes.

3. L'action S+ a permis de réaliser une évaluation diagnostique de l'ANPE, en identifiant les points forts et les contraintes. Les recommandations portent notamment sur l'amélioration de la communication institutionnelle, la rationalisation des services, l'optimisation des structures régionales et la responsabilisation du personnel.

4.3.3. Services publics de l'emploi pour les jeunes vulnérables au Nigeria

Le Nigeria est composé de 36 états indépendants et du Territoire de la Capitale Fédérale. L'état d'Ogun est l'un des états du Nigeria les plus riches en industries et en structures éducatives (du collège à l'université). Proche de Lagos et de la frontière avec le Bénin, il bénéficie d'un dynamisme économique.

Situé dans la région sud-ouest, l'état d'Ogun compte environ 4,6 millions d'habitants, soit 2,11 % de la population totale du Nigeria. Notamment, plus de 3 millions de personnes dans l'état d'Ogun ont moins de 30 ans, ce qui contribue à un âge médian de 18 ans.

Le développement économique n'est malheureusement pas suivi d'un développement social, mais d'une augmentation des inégalités, du chômage, de la précarité et des opportunités d'emploi dans l'économie formelle qui sont insuffisantes pour les jeunes qualifiés. Le chômage des jeunes, en particulier, pose un sérieux problème, les estimations allant de 25 à 40 %. Pour s'attaquer à ce problème, le gouvernement nigérian a lancé diverses initiatives telles que le programme YES (Youth Entrepreneurship Support) et le programme N-Power. Ces initiatives visent à responsabiliser les jeunes en leur offrant un soutien financier, une formation commerciale et des possibilités de formation professionnelle.

L'accès des personnes actives dans le secteur informel au marché du travail et à la protection sociale

Tableau 6. Fiche pays Nigeria : Renforcement des capacités du personnel du Bureau de la création d'emplois de l'état d'Ogun sur la prestation des SPE et Renforcement des capacités du FMLE pour accroître la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des employeurs à l'égard de leurs services d'intermédiation en matière d'emploi

Pays, région : Nigeria, Afrique de l'Ouest		Organisation partenaire : Ogun State Bureau of Job Creation and Youth Empowerment (Bureau de la Création d'Emplois et de l'Autonomisation des Jeunes de l'État d'Ogun), Ministère Fédéral du Travail et de l'Emploi Éléments constitutifs des interventions : Programmes d'éducation et de formation
Description de l'action Année 2022	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
L'objectif de cette action est de permettre au Bureau de création d'emplois d'Ogun de mieux connaître et maîtriser les services d'intermédiation en matière d'emploi. Le Bureau a indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation de l'état actuel de leur prestation de services publics de l'emploi et de recevoir des formations sur l'adéquation efficace entre l'offre et la demande sur le marché du travail.	Activité 1 : Diagnostic des services fournis par le Bureau de création d'emplois de l'état d'Ogun. Activité 2 : Plan d'action pour l'amélioration de la fourniture des services SPE et des modules de formation.	Stratégies et politiques nationales ou locales
		Organisation partenaire : Ministère Fédéral du Travail et de l'Emploi Éléments constitutifs des interventions : Programmes de renforcement des capacités institutionnelles
Description de l'action Année 2023	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Afin de relever les défis du chômage et de fournir aux chômeurs des informations sur le marché du travail et les opportunités d'emploi, le Ministère Fédéral du Travail et de l'Emploi (FMLE) a créé des centres pour l'emploi dans tous les états, y compris le Territoire de la Capitale Fédérale (FCT) du Nigeria. Le ministère (FMLE) et ses différents centres pour l'emploi, en particulier les services publics de l'emploi (SPE), ne sont pas très visibles et ne jouissent pas de la confiance de la société. Cette action vise à renforcer les capacités individuelles et organisationnelles des SPE afin d'accroître la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des employeurs à l'égard de leurs services.	Activité 1 : Évaluer les lacunes et les besoins en matière de sensibilisation, d'engagement et de fourniture de services aux employeurs. Activité 2 : Élaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'engagement et de communication des employeurs. Activité 3 : Développement de services pour les employeurs en collaboration avec la direction du FMLE et cofacilitation d'un atelier de formation des formateurs sur la sensibilisation, l'engagement et la prestation de services aux employeurs pour un groupe de conseillers en emploi/formateurs du SPE.	Sensibilisation

Le Bureau de la Création d'Emplois et de l'Autonomisation des Jeunes de l'État d'Ogun est l'organe central de coordination de toutes les initiatives en matière d'emploi et d'autonomisation relevant du

Gouvernement de l'état d'Ogun au Nigeria. Établi en 2019, son objectif principal est de favoriser un environnement propice au développement des compétences, à la création d'emplois, à l'augmentation de



la productivité et à des relations industrielles harmonieuses, promouvant ainsi des pratiques de travail durables, sûres et décentes dans l'ensemble de l'état. Placée sous le contrôle politique du conseiller spécial du gouverneur pour la Création d'Emplois et l'Émancipation des Jeunes, l'agence fonctionne sous la direction professionnelle d'un directeur de l'administration et des approvisionnements.

Parmi ses principales responsabilités, le Bureau est chargé de tâches telles que la formation des personnes non qualifiées et semi-qualifiées aux opportunités d'emploi, la promotion de la collaboration avec les entités gouvernementales aux niveaux fédéral et local, l'établissement de partenariats pour la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes, et la gestion du portail de l'emploi de l'état d'Ogun ainsi que d'autres plates-formes d'emploi affiliées aux ministères, départements et agences du Gouvernement de l'état. La vision globale du Bureau est de mobiliser et d'allouer des ressources à des programmes d'intervention bien coordonnés et ciblés visant à renforcer l'autonomie des jeunes.

Depuis sa création en mai 2019, le Bureau a facilité l'emploi de plus de 7 000 jeunes de l'état d'Ogun dans divers secteurs. Toutefois, l'absence de cadres juridiques, de lignes directrices, de feuilles de route et de stratégies régissant les activités du Bureau pose des problèmes en termes de visibilité, de crédibilité et de cohérence opérationnelle. Si le conseil d'administration du Bureau a la capacité de définir des objectifs prioritaires clairs et des plans d'action correspondants, l'absence de cadre législatif nuit à son efficacité.

En outre, les effectifs limités de l'agence l'empêchent de répondre à tous les besoins en matière d'emploi et de formation de manière exhaustive, ce qui nécessite une approche ciblée avec des objectifs, des plans d'action et des besoins en ressources clairement définis pour les cinq années à venir. En conséquence,

l'élaboration d'une stratégie spécifique et cohérente, étayée par des mécanismes de suivi et des modalités de financement solides, est jugée impérative pour améliorer la clarté, la coordination et la réalisation des objectifs stratégiques.

Compte tenu du contexte et de l'analyse de la situation, le plan d'action et les initiatives de formation des experts mobilisés par SOCIEUX+ ont été rationalisés pour accorder la priorité à des aspects fondamentaux tels que la mise en place et le fonctionnement des services publics de l'emploi (SPE), la promotion d'un engagement efficace avec les employeurs et la création de partenariats, ainsi que l'amélioration des compétences en matière de définition des priorités, des objectifs, des stratégies et des cadres.

L'objectif global de l'action S+ était de renforcer les capacités du personnel du Bureau de création d'emplois d'Ogun dans le contexte de la dynamique du marché du travail prévalant dans la région d'Ogun. Le renforcement des capacités institutionnelles a consisté en deux sessions de formation visant à doter le personnel du Bureau des compétences requises, ainsi qu'en la formulation d'un plan d'action visant à faciliter la mise en place d'un SPE efficace. La mission s'est déroulée en trois phases principales (Rapport d'activité 2022: 29) :

« La première partie a consisté à réaliser un diagnostic de la situation, sur la base de l'analyse de l'Activité 1 et de rencontres avec les partenaires locaux et les parties prenantes. [...] L'objectif de l'Activité 1 était de réaliser un diagnostic du Bureau et des services de promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes et de trouver des mesures appropriées pour corriger les déséquilibres entre les besoins des entreprises et les qualifications produites par le système éducatif. [...] La deuxième partie a consisté à réaliser des formations pour le personnel du Bureau d'Ogun. La dernière partie de la mission consistait à élaborer un plan d'action pour le SPE d'Ogun.

La deuxième partie de la mission a consisté à organiser deux ateliers adaptés aux participants sélectionnés par le Bureau d'Ogun, avec une participation totale de 18 personnes. Les ateliers ont couvert trois modules de formation : les bases de la gestion d'un service public de l'emploi, les bases du travail avec les employeurs et la création de partenariats, et les premières étapes de la mise en œuvre du plan d'action d'un service local de l'emploi. Le feed-back a été très positif. Les experts ont également élaboré un plan d'action pour l'amélioration des services du SPE dans quatre domaines : Personnes, Entreprises, Réseaux et alliances, et Organisation interne».

Dans le Tableau 6, nous positionnons deux actions. La deuxième action S+ mentionnée dans ce tableau fait suite à la première action sur le renforcement des capacités institutionnelles ciblant le personnel travaillant dans les services publics de l'emploi de l'état d'Ogun. Le contexte de l'action S+ de cette section au Nigeria est que le Ministère Fédéral du Travail et de l'Emploi (FMLE) a créé des Centres de Ressources pour la Migration (MRC) et des Centres pour l'Emploi (JC) dans tous les états, y compris le Territoire de la Capitale Fédérale (FCT) du Nigeria en vue de relever les défis du chômage et de fournir aux personnes sans emploi des informations sur le fonctionnement du marché du travail et les opportunités d'emploi (formel). Le Rapport de la mission d'experts (2023: 06) affirme que le FMLE et le SPE, avec ses différents centres d'emploi et MRC, ne sont pas très visibles et ne jouissent pas de la confiance de la société. Cette invisibilité et ce manque de confiance ont encore entravé l'accomplissement de ce rôle de service du ministère au fil des ans. Le rôle de SPE du ministère a également été entravé par le manque de fonds et la capacité limitée à s'engager efficacement dans les processus de courtage d'emploi.

Si les agents du travail en poste dans les MRC et les JC ont suivi une formation pour conseiller les demandeurs d'emploi, les services adaptés aux

demandeurs d'emploi et aux employeurs n'ont pas été développés de manière adéquate. Historiquement, les employeurs n'ont pas été considérés comme des partenaires, ce qui a conduit à un manque de sensibilisation et de prestation de services à leur intention. Il existe donc un besoin urgent de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne l'élaboration de services adaptés à la fois aux demandeurs d'emploi et aux employeurs, l'amélioration de la sensibilisation et de l'engagement des employeurs et la promotion des offres d'emploi. Ce manque de capacité a entraîné un placement sous-optimal, une orientation professionnelle inadéquate et des placements mal adaptés. Pour relever ces défis, il est impératif de soutenir les agences pour l'emploi afin qu'elles entretiennent des relations solides avec les employeurs, en les considérant comme des clients clés au même titre que les demandeurs d'emploi, afin de faciliter des services efficaces d'appariement et de placement des offres d'emploi.

Dans ce cadre, SOCIEUX+ a cherché à renforcer les capacités individuelles et organisationnelles des agents du travail afin d'améliorer la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des employeurs à l'égard des services du SPE. Pour atteindre cet objectif, les experts mobilisés ont procédé à une première évaluation afin d'identifier les lacunes et les besoins de formation des agents du travail pour atteindre, engager et servir efficacement les employeurs. Par la suite, le projet a facilité l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'engagement et de communication adaptée aux employeurs, suivie d'une collaboration avec la direction du FMLE pour concevoir des services adaptés aux besoins des employeurs. En outre, un Plan de Formation des Formateurs (ToT) a été élaboré, comprenant des ateliers et des sessions ToT visant à donner aux agents du travail les moyens de sensibiliser, de s'engager et de fournir des services aux employeurs. Le projet comprenait une semaine consacrée à la convocation d'un groupe de travail



composé de responsables FMLE pertinents afin de concevoir et de convenir de services pour les employeurs en collaboration avec des experts, suivie d'une session ToT d'une semaine axée sur la sensibilisation, l'engagement et la prestation de services pour une cohorte d'agents du travail.

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. L'état d'Ogun est l'un des états du Nigeria riches en industries et en structures éducatives. Toutefois, le développement économique ne s'est pas nécessairement traduit par un développement social. Les inégalités, le chômage et les possibilités d'emploi précaires persistent, en particulier pour les jeunes qualifiés.
2. Le Gouvernement nigérian a lancé diverses initiatives telles que le programme YES (Youth Entrepreneurship Support) et le programme N-Power. Ces programmes visent à responsabiliser les jeunes en leur offrant un soutien financier, une formation commerciale et des possibilités de formation professionnelle.
3. L'action S+ comprend une collaboration avec les partenaires nigériens pour améliorer les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, tout en relevant les défis de la gouvernance et de la cohérence opérationnelle. L'action S+ visait en particulier à renforcer les connaissances et les compétences des agents du travail, afin de leur permettre d'engager efficacement les employeurs et de sensibiliser aux services publics de l'emploi (SPE).

4.4. Actions liées à la protection sociale

Nous conservons deux actions S+ dans ce métaper sur la protection sociale. La première action concerne les régimes de santé et de retraite au Pérou qui, dans la pratique, ont une couverture quasi universelle, incluant à la fois les travailleurs formels et informels. Par ailleurs, la deuxième action concerne la transition

de la Namibie vers un régime universel d'allocations de chômage, dont l'ambition est de couvrir également le chômage des travailleurs informels.

4.4.1. Régimes de santé et de retraite pour les groupes vulnérables au Pérou

Le taux d'informalité est élevé dans l'économie péruvienne, avec des chiffres qui atteignent 72 % de la population active totale. Ce chiffre représente 11,7 millions de travailleurs dans l'économie informelle. Ces chiffres datent de 2017 et ne tiennent pas compte des évolutions possibles depuis lors.

Le Gouvernement péruvien accorde la priorité à l'inclusion sociale et à l'accès au système de santé. Dans le rapport de la mission d'experts SOCIEUX+ de 2017, il est reconnu que 92 % de la population est couverte par l'assurance maladie, gratuitement. Cela signifie que les contributions du secteur formel doivent supporter les dépenses de santé de la quasi-totalité de la population. Pour couvrir ces dépenses, les contributions des entreprises sont affectées exclusivement au système de santé. Cela pèse sur le financement du système de santé et donc sur sa viabilité. Il est demandé de réformer structurellement le système d'assurance sociale. SOCIEUX+ a été sollicité pour fournir une assistance technique.

Les réformes structurelles ne sont pas faciles à mettre en œuvre, elles dépendent du climat politique et nécessitent une approche globale (ou holistique), comme l'indiquent les rapports des missions d'experts (2017: 30) :

« Fournir des orientations sur la manière dont les systèmes de protection sociale, qu'ils ciblent les travailleurs du secteur formel ou informel, devraient être conceptualisés, formulés et mis en œuvre nécessite une approche globale qui aborde les actions nécessaires aux niveaux de la politique, du programme et de l'administration ».

Tableau 7. Fiche pays Pérou : Assistance technique pour l'extension de la couverture de la protection sociale et Appui au MTPE pour la conclusion et la rédaction d'accords de sécurité sociale pour les travailleurs migrants

Pays, région : Pérou, Amérique du Sud		Organisation partenaire : Le Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi Éléments constitutifs des interventions : Protection sociale, avec un accent sur la couverture santé et les régimes de retraite
Description de l'action Année 2018	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Découvrir des expériences innovantes visant à étendre la couverture de la protection sociale en matière de santé et de pensions à des groupes vulnérables tels que les travailleurs indépendants, les travailleurs à temps partiel et les employés de petites et moyennes entreprises, dans le but d'enrichir le débat et de contribuer à la mise en œuvre éventuelle de réformes visant à étendre la protection sociale aux travailleurs atypiques et informels au Pérou.	Activité 1 : Analyse du contexte de l'informalité du travail au Pérou et exemples de couverture sociale des travailleurs vulnérables. Activité 2 : Options de politiques publiques pour étendre la protection sociale aux travailleurs atypiques au Pérou. Activité 3 : Capacités et outils au service des politiques visant à étendre la couverture sociale.	Politique nationale Sensibilisation

Les experts de la mission SOCIEUX+ se sont mis d'accord avec le personnel de la Direction de la Sécurité Sociale sur un programme d'activités, s'écartant de l'échange entre pairs dans les ateliers. Par exemple, SOCIEUX+ a présenté les expériences de l'UE en matière de traitement fiscal appliqué aux micro- et petites entreprises et aux travailleurs indépendants. Ils ont également discuté des politiques publiques en faveur de l'entrepreneuriat inclusif dans l'UE et ont donné des exemples d'actions et d'initiatives adoptées dans des pays d'Asie où le secteur informel est très important (Chine, Indonésie, Vietnam).

Par ailleurs, le personnel de la Direction Générale des Politiques d'Inspection du Travail a présenté l'état de l'informalité au Pérou. Le fonctionnement du système de sécurité sociale au Pérou et l'incorporation de groupes de travailleurs indépendants difficiles à couvrir par la sécurité sociale dans le domaine de la santé ont été examinés par le personnel de la Direction de la Sécurité Sociale.

Tous ces ateliers, qui se sont déroulés sur plusieurs jours, étaient des sessions ouvertes facilitant un dialogue ouvert entre des experts, des cadres supérieurs ou des fonctionnaires des unités correspondantes.

Les résultats de ces ateliers ont été triples (Rapport de la mission d'experts de 2017: 30) :

« [Premièrement,] les différentes contributions des experts, et pas seulement celles présentées dans les exposés, ont permis d'élargir l'horizon du débat et de la réflexion sur l'état de la protection sociale des travailleurs indépendants et des petites et moyennes entreprises dans l'UE et dans d'autres parties du monde, [deuxièmement, nous avons pu] analyser plus en détail les actions qui ont été lancées ou qui sont à l'étude afin d'évaluer leurs avantages et leurs inconvénients et de pouvoir analyser s'il est nécessaire de les mettre en œuvre au Pérou [...]. [Troisièmement,] il a également été possible d'analyser les forces et les faiblesses du système de protection sociale péruvien sur la base d'une connaissance sur le terrain des changements les plus

récents et des chiffres officiels concernant le nombre d'affiliés, de bénéficiaires et d'actions mises en œuvre».

Les actions S+ au Pérou sur la protection sociale ont débouché sur des capacités et outils au service des politiques visant à étendre la couverture sociale.

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. Le Pérou est confronté à un taux élevé d'informalité dans son économie, 72 % de la population active totale travaillant dans le secteur informel. Cela représente environ 11,7 millions de travailleurs dans l'économie informelle.
2. Le Gouvernement péruvien accorde la priorité à l'inclusion sociale et à l'accès au système de santé. Environ 92 % de la population est couverte par l'assurance maladie, qui est gratuite. Cependant, les contributions du secteur formel supportent les dépenses de santé de la quasi-totalité de la population. Les contributions des entreprises sont affectées exclusivement au système de santé.
3. Il faut réformer structurellement le système d'assurance sociale. L'action S+ a fourni une assistance technique à cet égard. Les experts de la mission ont participé à des ateliers et à des échanges entre pairs avec des experts et des fonctionnaires. Ils ont partagé les expériences de l'UE en matière de traitement fiscal des micro- et petites entreprises, des travailleurs indépendants et de l'entrepreneuriat inclusif.

4.4.2. Vers un régime universel d'allocations de chômage en Namibie

La pauvreté reste un problème majeur en Namibie, où 36 % de la population est considérée comme tombant sous le seuil de pauvreté. Malgré un PIB annuel de 12,31 milliards d'USD, qui place la Namibie dans la tranche supérieure des revenus moyens, le

pays est confronté à des défis découlant d'un ralentissement mondial de la demande pour ses exportations et d'une sécheresse prolongée qui a nui à la productivité agricole au cours des dernières années. Reflétant ces vicissitudes économiques, la Namibie est confrontée à un taux de chômage dépassant les 38 %, accompagné d'un taux de chômage des jeunes atteignant environ 46 % en 2018. L'exacerbation des inégalités induite par la crise du coronavirus ne fait qu'aggraver ces complexités socio-économiques.

En réponse aux défis auxquels le pays est confronté, le Gouvernement namibien souhaite mettre en place un Régime d'Allocations de Chômage (UBS) qui protège les travailleurs qui perdent involontairement leur emploi en remplaçant une partie de leur revenu. L'idée est que l'UBS puisse mieux se protéger contre les chocs liés à l'économie, aux finances, à l'environnement ou à des situations telles que la pandémie de COVID-19. Le Ministère du Travail et la Commission de la Sécurité Sociale ont, entre autres obligations, la tâche de concevoir un régime d'assurance chômage.

La mise en œuvre d'un UBS s'inscrit stratégiquement dans le cadre général d'une politique globale de sécurité sociale, qui a reçu l'aval du cabinet du Premier ministre et a été inaugurée en mars 2022. L'UBS prévoit l'octroi d'un revenu de base aux personnes âgées de 30 à 59 ans qui sont au chômage et qui assument des obligations importantes par rapport à leurs enfants et à leur famille. Cette politique préconise des transferts universels, compte tenu de leur relative facilité d'administration et de leur rapport coût-efficacité par rapport aux transferts ciblés. La Namibie a du mal à obtenir des données précises et doit faire face à une part considérable de sa population qui participe à l'économie informelle, ce qui souligne encore davantage la nécessité de privilégier des approches universelles.

L'économie informelle en Namibie est de taille considérable, hétérogène en termes d'activités et de

Tableau 8. Fiche pays Namibie : Conseils financiers et politiques sur la création du Fonds de chômage

Pays, région, date : Namibie, Afrique australe		Organisation partenaire : Commission de la Sécurité Sociale (SSC) Éléments constitutifs des interventions : Protection sociale, avec un accent sur le Fonds d'Assurance Chômage (UIF)
Description de l'action Année 2022	Activités	Éléments constitutifs coexistants des interventions
Cette action évalue les possibilités d'extension du régime de chômage Covid-19 et définit les lignes directrices administratives, financières et opérationnelles du Fonds d'Assurance Chômage (UIF). Les experts s'appuieront sur les modèles des États membres de l'UE et des régions et consulteront l'institution partenaire pour déterminer la meilleure approche à adopter pour mettre en place l'UIF. L'action a contribué à la conception de l'UIF, qui inclut des groupes vulnérables spécifiques tels que les jeunes, les mères célibataires et les travailleurs du secteur informel. L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à une assistance technique à court terme entre pairs et au développement des connaissances. Les capacités ont été renforcées grâce à divers ateliers thématiques. Le SSC a décidé de mettre en œuvre l'UIF d'ici juin 2024.	Activité 1 : Transition des mesures temporaires Covid vers des mesures structurelles dans le cadre de l'UIF. Activité 2 : Définir les options de financement pour l'UIF. Activité 3 : Définir les lignes directrices opérationnelles et administratives de l'UIF.	Politique nationale Programmes de renforcement des capacités institutionnelles

populations cibles et, dans de nombreux cas, fortement liée au secteur formel. À l'instar d'autres pays subsahariens, l'emploi informel en Namibie représente 60 % de la main-d'œuvre, selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), et contribue à hauteur de 35 % au PIB global. La formalisation du secteur informel constitue un défi de taille, compliqué par l'évaluation précise de sa portée et des revenus qu'il génère. La plupart des chômeurs travaillent également à temps partiel (c'est-à-dire qu'ils sont sous-employés) dans l'économie informelle. Étant donné que l'économie namibienne repose en grande partie sur le secteur informel, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, les efforts de formalisation se heurtent à la complexité de la situation. Si le secteur informel offre des possibilités d'emploi et de revenu à une grande

partie de la population, il constitue également une source de biens et de services abordables pour les segments les plus pauvres de la société.

En outre, une part importante de la main-d'œuvre est constituée de travailleurs indépendants, qui représentent près de 40 % de l'emploi total. Ces personnes opèrent souvent dans le cadre de l'économie informelle. En Namibie, la quasi-totalité des travailleurs indépendants sont classés dans la catégorie des emplois vulnérables. Cette trajectoire ascendante de l'emploi indépendant en Namibie s'inscrit dans un contexte de pénurie d'emplois formels et d'accès restreint au financement pour les microentreprises. L'introduction d'un UBS universel pourrait potentiellement renforcer ce secteur de petits entrepreneurs.



Les experts de la mission SOCIEUX+ ont fourni au Ministère du Travail et à la Commission de la Sécurité Sociale (SSC) une assistance technique dans l'examen de sa proposition d'étendre les mesures de chômage temporaire COVID-19 à un Fonds d'Assurance Chômage. Ils ont également présenté des chiffres et des liens entre l'économie formelle et informelle, la vulnérabilité et l'informalité, ainsi que des exemples internationaux (Estonie, France, Roumanie, Maurice et Afrique du Sud, des sessions ultérieures ont également inclus l'Espagne et la Belgique) expliquant pourquoi l'UBS universel est important. Ils ont accordé la priorité à certains groupes (femmes, personnes handicapées).

Au total, trois activités ont été organisées et ont inclus des réunions entre pairs, des tables rondes, des ateliers thématiques, des évaluations des lacunes et des besoins, des conseils d'experts et des consultations sur des questions techniques spécifiques, l'examen et la révision de documents et de programmes, ainsi qu'une vaste discussion sur la feuille de route de l'UBS. Un résumé des méthodes utilisées dans le cadre de ces activités figure dans le Rapport de la mission d'experts (2022: 36) :

« Réunions entre pairs : recevoir des informations sur les aspects clés du fonctionnement du Gouvernement namibien et sur les relations entre les différents organes administratifs et dirigeants.

Discussions en table ronde : comprendre les principaux objectifs financiers et juridiques et les difficultés liées à l'établissement du Fonds pour le chômage (y compris les différentes formes de financement, la fiscalité, la formalisation du secteur informel ou la possibilité de taxer les ressources naturelles).

Ateliers thématiques : renforcement des capacités institutionnelles en matière d'outils juridiques et financiers. L'accent est porté sur la mise en place d'une bonne équipe capable de s'occuper de l'installation et du fonctionnement quotidien de l'UBS.

Évaluation des lacunes et des besoins : comprendre les besoins [de la SSC] en matière de personnel, de formation et de renforcement des capacités.

Conseils d'experts et consultations sur des questions techniques spécifiques (recommandations de l'UE et de l'EUD, de l'OIT, du PNUD et de la Banque mondiale) [...] soulignant l'importance [pour la SSC], en termes de valeurs de l'UE, de la mise en œuvre de l'allocation de chômage.

Examen des documents/programmes pour comprendre la situation financière de la Namibie [y compris une] réunion avec le responsable financier de la SSC.

Large discussion sur la feuille de route de l'UIF. Les mesures à prendre étaient claires pour les deux parties presque dès le départ, la discussion portant principalement sur le calendrier de mise en œuvre ».

En résumé. Plusieurs conclusions de cette action méritent d'être soulignées.

1. La Namibie présente un taux de chômage important, supérieur à 38 %, le chômage des jeunes atteignant environ 46 % en 2018. Les jeunes risquent ainsi d'entrer dans l'économie informelle. En Namibie, l'économie informelle représente 60 % de la main-d'œuvre. Elle est hétérogène en termes d'activités et de populations cibles et est souvent étroitement liée au secteur formel.
2. Les efforts déployés par la Namibie pour lutter contre le chômage et la protection sociale impliquent la mise en place d'un régime d'allocations de chômage (UBS), la promotion de transferts universels et la prise en compte de l'impact de l'économie informelle.
3. L'action S+ a porté sur des ateliers thématiques et une assistance technique qui ont contribué à la conception, à la gestion et au suivi de l'UBS.



5. Politiques de l'UE

5.1. Logique

Les pays sont confrontés à des défis uniques liés au chômage (des jeunes), à l'informalité et à la protection sociale. Les actions SOCIEUX+ sélectionnées visent à aborder ces questions par le biais d'interventions ciblées, y compris l'assistance technique aux gouvernements et aux parties prenantes pour concevoir, gérer et suivre les politiques relatives à l'emploi et à la protection sociale, le renforcement des capacités institutionnelles dotant le personnel local des compétences nécessaires pour travailler efficacement, en particulier, dans les services intermédiaires et le placement professionnel.

Il semble que nous puissions détecter une séquence spécifique de modules d'intervention dans les actions SOCIEUX+, à partir du suivi et de l'évaluation des politiques et des stratégies. Cela nécessite des données et une connaissance de la situation économique locale. Les actions efficaces ne se limitent pas à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre de politiques et de stratégies ou de systèmes d'emploi et de protection sociale, mais aussi des moyens d'évaluer ces politiques et stratégies à l'aide de données précises.

Dans un deuxième temps, les actions SOCIEUX+ visent à transférer les expériences et les meilleures pratiques des pays de l'UE et d'autres pays dans le monde. Le renforcement des capacités institutionnelles joue un rôle important dans le transfert de savoir-faire tout en adaptant ces pratiques au contexte local, par exemple dans le cadre d'ateliers thématiques (c'est-à-dire en utilisant les données collectées dans le premier bloc d'interventions).

En ce qui concerne la sensibilisation, nous n'avons pas trouvé d'action spécifiquement conçue pour lutter contre l'informalité, mais nous reconnaissons que le suivi des politiques et stratégies nationales ou locales et le renforcement des capacités institutionnelles sont deux types d'interventions qui permettent de sensibiliser la population en cours de route.

Enfin, la conception des systèmes de protection sociale s'écarte souvent de la question de savoir « qui inclure ». Les définitions des groupes vulnérables incluent les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. La production de données sur la situation de ces groupes vulnérables bien définis est importante pour mieux comprendre les liens avec l'économie informelle.

Conformément aux enseignements tirés des actions SOCIEUX+, nous commençons par sélectionner les politiques de l'UE en matière de collecte de données, de suivi et d'évaluation. Ensuite, nous abordons les lignes directrices sur l'évaluation des politiques et les meilleures pratiques de l'UE. Nous terminons par une petite discussion sur les recommandations de l'UE concernant les questions liées au travail informel.

5.2. Collecte de données, suivi et évaluation

Au niveau européen, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la collecte de données, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale des États membres. Cela permet, par exemple,



de détecter et donc de combler les lacunes existantes en matière de protection sociale pour les personnes travaillant dans le secteur informel. Le [Comité de la protection sociale \(SPC\)](#) est un organe clé au niveau de l'UE. L'une des tâches du SPC est de surveiller la situation sociale et le développement des politiques de protection sociale dans les États membres et dans l'UE. La publication de rapports thématiques est l'un des résultats de ce programme. Le SPC compte un sous-groupe permanent : le sous-groupe « Indicateurs » (ISG), qui est chargé d'élaborer et de définir les indicateurs sociaux de l'UE afin de suivre les progrès des États membres vers les objectifs qui sous-tendent la méthode ouverte de coordination. La composition et les résultats du SPC peuvent être une source d'inspiration pour les (groupes de) pays extérieurs à l'UE.

Une première étape consiste à définir des indicateurs communs¹. Depuis 2001, le Comité de la protection sociale et son sous-groupe « Indicateurs » [ont développé un portefeuille d'indicateurs européens dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale](#). Les indicateurs qui rendent compte de la couverture de l'accès aux branches de la sécurité sociale sont particulièrement utiles. Par exemple, l'un des principaux indicateurs définis par le SPC-ISG est la « *proportion de la population couverte par l'assurance maladie* ». Le SPC-ISG a également identifié les domaines dans lesquels il est nécessaire de poursuivre

le développement des indicateurs. Par exemple, l'un des indicateurs proposés est le « *taux de couverture des régimes de retraite publics et privés* ». Des (groupes de) pays extérieurs à l'UE pourraient, bien entendu, définir leurs propres indicateurs en mettant davantage l'accent sur la cartographie de l'accès au marché du travail et sur la protection sociale des personnes travaillant dans le secteur informel.

En outre, plusieurs [cadres de suivi et d'étalonnage](#) destinés à être utilisés dans les évaluations analytiques ont été élaborés conjointement par le SPC et la Commission. Il existe par exemple le [Social Protection Performance Monitor \(SPPM\)](#). En outre, la [recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les indépendants](#) adoptée en novembre 2019 prévoit que la Commission, conjointement avec le SPC, établisse un cadre de suivi et élabore des indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs convenus afin d'évaluer la mise en œuvre de cette recommandation. Une première version a été approuvée par le SPC à la fin du mois d'octobre 2020, puis mise à jour chaque année ([version 2023](#)). Trois groupes d'indicateurs sont définis, relatifs à 1) la couverture formelle, 2) la couverture effective et 3) l'adéquation². L'ISG a convenu de suivre les progrès de la couverture formelle par statut détaillé du marché du travail et par branche de protection sociale. Il est donc possible de dresser la liste des États membres qui ne

1 La sélection des indicateurs pourrait être guidée par l'ensemble minimal de critères méthodologiques suivant : a) un indicateur devrait saisir l'essence du problème et avoir une interprétation normative claire et acceptée ; b) un indicateur devrait être robuste et validé statistiquement ; c) un indicateur devrait fournir un niveau suffisant de comparabilité entre les pays, dans la mesure du possible avec l'utilisation de définitions et de normes de collecte de données appliquées au niveau international ; d) un indicateur devrait être développé sur les données sous-jacentes disponibles, et être opportun et susceptible d'être révisé ; e) un indicateur devrait être sensible aux interventions politiques mais ne devrait pas être sujet à manipulation.

2 Selon la recommandation du Conseil de 2019, un groupe est formellement couvert lorsque « *la législation ou la convention collective existante stipule que les individus d'un groupe ont le droit de participer à un régime de protection sociale couvrant une branche spécifique* » (article 7, point e)). En revanche, les individus sont effectivement couverts si, en tant qu'affiliés à un régime, ils « *ont la possibilité d'accumuler des prestations et la capacité, en cas de concrétisation du risque correspondant, d'accéder à un niveau donné de prestations* » (article 7, point f)).

disposent pas d'une couverture formelle de sécurité sociale (par type de prestation) pour les personnes occupant un emploi atypique (par type d'emploi). Un exercice similaire serait utile pour les (groupes de) pays extérieurs à l'UE qui souhaiteraient recenser les lacunes en matière de protection sociale pour les personnes travaillant dans le secteur informel.

5.3. Évaluation de la politique

[Les lignes directrices relatives à l'amélioration de la réglementation](#) énoncent les principes que la Commission européenne suit lorsqu'elle prépare de nouvelles initiatives et propositions et lorsqu'elle gère et évalue la législation européenne existante (règlements et directives). Elle permet de préparer les décisions politiques de manière ouverte et transparente, en s'appuyant sur les meilleures données probantes disponibles (c'est-à-dire l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes). Cela nécessite une évaluation des politiques existantes, une évaluation des problèmes et des solutions alternatives, un engagement actif avec les parties prenantes et la préparation d'initiatives. La [boîte à outils « Meilleure réglementation »](#) présente des orientations, des conseils et des bonnes pratiques. Les différentes étapes définies dans les lignes directrices et la boîte à outils peuvent être utiles aux (groupes de) pays extérieurs à l'UE pour évaluer leurs politiques en matière d'accès au marché du travail et de protection sociale des personnes travaillant dans le secteur informel.

5.4. Transformer le travail informel en travail formel : bonnes pratiques

Les activités informelles et le travail non déclaré (TND) sont liés. À cet égard, les activités menées au sein de [la plate-forme européenne de lutte contre le travail non déclaré](#) (créée en tant que groupe de travail permanent au sein de l'Autorité européenne du travail (ELA)) peuvent également être mentionnées et examinées. La plate-forme est composée de représentants des États membres, par exemple des ministères fédéraux, des inspections du travail et des services sociaux, des autorités fiscales et douanières ou des agences d'assurance sociale, des partenaires sociaux interprofessionnels au niveau de l'UE et de la Commission européenne. Par exemple, la plate-forme a publié un rapport intéressant sur la [lutte contre le travail non déclaré dans le secteur des services personnels et domestiques](#) (SSP). Outre une analyse complète de l'emploi dans le SSP et du type de TND, le rapport présente plusieurs approches et recommandations politiques. Par exemple, garantir aux travailleurs du SSP (informels) le salaire minimum stipulé et la couverture de la sécurité sociale. En outre, la plate-forme propose une « *approche holistique* »³ pour lutter contre le TND. L'une des approches consiste à déplacer l'objectif de « *réduction du travail non déclaré* » à « *transformation du travail non déclaré en travail déclaré* ». Des (groupes de) pays extérieurs à l'UE pourraient définir un objectif similaire, notamment transformer le travail informel en travail formel, et définir un ensemble de mesures. Enfin, on peut se référer aux fiches de bonnes pratiques préparées par la plate-forme qui présentent les bonnes pratiques

³ Le [glossaire de la plate-forme européenne sur le travail non déclaré](#) définit l'approche holistique comme suit : « Lorsque les gouvernements nationaux utilisent une approche gouvernementale globale pour lutter contre le travail non déclaré, en associant, au niveau de la politique et de l'application de la stratégie et des opérations, les domaines du droit du travail, de la fiscalité et de la sécurité sociale, et en impliquant et en coopérant avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes. Cette approche consiste à utiliser toute la gamme des mesures politiques directes et indirectes disponibles pour renforcer le pouvoir des autorités et la confiance qu'elles inspirent. L'objectif est de transformer le travail non déclaré en travail déclaré de manière efficace ».



d'un État membre en matière de lutte contre le TND. Par exemple, une [fiche de bonnes pratiques a récemment fait référence à des campagnes de sensibilisation en Italie sur les avantages des relations de travail régulières](#)⁴.

L'identification des bonnes pratiques dans l'UE peut également se faire sur la base d'une recherche documentaire. Plusieurs études peuvent être citées à cet égard⁵.

5.5. Politiques implicites et explicites

Un certain nombre de communications et de recommandations de la Commission européenne et du Conseil⁶ ainsi que des résolutions du Parlement européen⁷ traitent de questions liées au travail informel. On pourrait ici faire une distinction entre les mesures politiques implicites et explicites⁸. Un bon exemple d'une telle politique implicite est l'agenda sur [« l'emploi et le travail décent »](#) de la CE.

4 En outre, dans la publication : [A practitioner toolkit from the thematic review workshop on 'Information tools and approaches to reach out to workers and companies in the fight against undeclared work' \(2019\)](#), il est fait référence à une vidéo faisant partie du site web 'Supporting the transition from informal to formal economy and reducing undeclared work in Greece' (<https://www.youtube.com/watch?v=9mQ5BeVqU6c>).

5 Par exemple, [The informal sector - Thematic review](#) ; [Taxation of the Informal Economy in the EU](#) ; [A Review of the Informal Economy Driving Forces and Policy Measures against it : An Analysis of Six EU Countries](#) ; [Tackling the informal economy in the European Union : a social actor approach](#).

6 Par exemple : [la recommandation du Conseil du 8 novembre 2019 sur l'accès à la protection sociale pour les travailleurs et les indépendants](#) ; [la communication de la Commission européenne et du Parlement européen sur le travail décent dans le monde pour une transition juste et une reprise durable](#).

7 Par exemple : [Résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur les conditions de travail et l'emploi précaire \(2016/2221\(INI\)\)](#). La proposition 42 « rappelle que les travailleurs de l'économie informelle sont confrontés à un niveau élevé de précarité ; invite la Commission et les États membres à adopter des politiques de protection adaptées à ce groupe de travailleurs en s'attaquant à leurs problèmes indépendamment de leur statut de résidence » ;

8 L'approche implicite : « de nombreuses politiques et mesures ayant une incidence sur l'économie informelle ne sont pas spécifiquement conçues pour s'y intéresser. Leurs effets sont souvent implicites et peuvent être considérés comme des externalités des mesures politiques, plutôt que comme leur objectif premier. Ces politiques visent plusieurs objectifs, dont un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté. L'économie informelle étant étroitement liée au monde en développement et à la pauvreté, elle est implicitement ciblée par ces canaux ». L'approche explicite : « Bien que la communauté internationale s'attaque de plus en plus à l'économie informelle par le biais de divers projets et programmes, seuls quelques organisations internationales et donateurs ont développé une approche officielle de la question » (voir le rapport : [« The informal sector - Thematic review »](#) de la CE). Par exemple, le chapitre « Leçons tirées de 15 projets financés par la CE » (Lessons learned from 15 EC-funded projects) pourrait être très pertinent pour ce projet.



6. Principales conclusions

Dans ce métapaper, nous avons passé en revue la littérature antérieure sur l'économie informelle et les efforts politiques visant à la formaliser. Nous avons analysé les actions de SOCIEUX+ et les avons alignées sur un cadre théorique qui permet de classer intuitivement les interventions en fonction de leurs objectifs et de leurs groupes cibles. Nous avons également analysé les politiques de l'UE sur ce thème et positionné leur raison d'être. Dans cette section, nous soulignons les principaux enseignements de ce métapaper.

6.1. Positionnement des actions de SOCIEUX+ dans la littérature

Dans ce métapaper, nous partons d'une revue de la littérature qui nous permet de créer une base de connaissances sur les interventions stimulant l'accès à l'emploi formel et à la protection sociale dans les pays à revenu faible et moyen, avec un accent particulier sur les pays situés dans le Sud global. À cette fin, nous utilisons la méthode de l'examen exploratoire. Nous trouvons que la littérature sur les interventions ciblant le secteur informel est dominée par des données probantes sur la formalisation des entreprises informelles dans les pays à revenu faible et moyen, notamment en Amérique latine, en Afrique et en Asie. L'économie informelle étant importante dans ces pays, on peut considérer que « l'économie dans son ensemble » est (avant tout) l'économie informelle. Il est probable que l'économie informelle soit importante en raison de l'absence de

procédures d'enregistrement des entreprises, ou de l'absence de services de santé efficaces et de protection contre le chômage en échange de cotisations de santé ou de chômage. Ces arguments sont conformes à une théorie que nous avons pu déceler dans notre étude exploratoire, selon laquelle l'économie informelle existe en raison du manque de niveau d'application de la législation et de la réglementation du travail.

Quelques actions de SOCIEUX+ traitent de l'environnement favorable dans lequel les entreprises formelles sont opérationnelles, y compris les politiques nationales et locales pour les vendeurs de rue (Colombie), les régimes de santé et de retraite pour les groupes vulnérables (Pérou) ou le travail vers des régimes d'assurance chômage universels (Namibie). Ainsi, nous pouvons aligner la base de données probantes de la littérature avec les actions de SOCIEUX+ sur le terrain.

Dans le même temps, nous avons également identifié des actions de SOCIEUX+ qui avaient d'autres ambitions et objectifs que le renforcement du niveau d'application ou de l'environnement favorable. Ces actions ciblent de manière disproportionnée les personnes peu qualifiées et les jeunes risquent d'entrer dans l'économie informelle en raison des taux de chômage élevés chez les jeunes. Par exemple, les actions de SOCIEUX+ soutiennent le développement de politiques et de stratégies visant à accroître les compétences des jeunes et des personnes occupant des emplois précaires afin de leur permettre d'entrer



dans l'économie formelle. En outre, ces actions renforcent également la capacité institutionnelle ciblant les connaissances, les attitudes et les pratiques du personnel des Administrations publiques ou des services publics de l'emploi afin de fournir efficacement des services de placement et des services intermédiaires. Dans ce domaine, nous avons analysé les actions de SOCIEUX+ portant à la fois sur la création de centres professionnels pour la formation des jeunes (Pérou) et sur le renforcement des capacités institutionnelles des services publics de l'emploi (Côte d'Ivoire, Niger et Nigeria). Outre les jeunes adultes, les femmes, les personnes handicapées et les travailleurs âgés sont également considérés comme des groupes vulnérables sur le marché du travail (Côte d'Ivoire et Niger).

6.2. La nécessité d'un suivi est évidente

Il semble qu'une séquence discernable d'éléments constitutifs des interventions puisse être identifiée dans les actions de SOCIEUX+, en commençant par le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies. Ce processus nécessite des données complètes et une compréhension approfondie du contexte économique local. Pour que les interventions soient efficaces, elles doivent non seulement offrir une assistance technique pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des systèmes d'emploi et de protection sociale, mais aussi faciliter l'évaluation de ces politiques et stratégies grâce à l'utilisation de données précises. Presque toutes les actions SOCIEUX+ ont en effet inclus une collecte de données ou une phase de diagnostic pour générer des connaissances sur le contexte local et l'étendue de l'informalité, parmi quels groupes cibles (par exemple, la Colombie, le Pérou, la Côte d'Ivoire, le Niger). Toutefois, il existe des défis en ce qui concerne la collecte de données permettant de tirer des conclusions et de rendre tangible le problème de l'informalité. Il s'agit, entre autres, de collaborations avec des organisations

gouvernementales, l'Administration publique. Outre les données administratives et d'enquête, les données qualitatives provenant d'organisations non gouvernementales travaillant avec les groupes cibles se sont avérées utiles pour mieux comprendre les conséquences de l'informalité (par exemple, en Colombie).

Cette demande de collecte des meilleures données probantes à l'aide d'outils de suivi et d'évaluation est également un sujet très présent au niveau européen : de nombreuses initiatives ont été entreprises pour améliorer la collecte de données, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale des États membres. Dans la section 5.2, nous avons donné quelques exemples pertinents. Ces efforts facilitent l'identification et la résolution des lacunes existantes en matière de protection sociale, en particulier pour les personnes employées dans le secteur informel.

6.3. Méthodes d'apprentissage entre pairs

Les actions SOCIEUX+ facilitent le transfert d'expériences et de bonnes pratiques des pays de l'UE et d'autres nations à travers le monde. Le modèle utilisé pour cela est l'apprentissage de pair à pair, un modèle qui est également fréquemment utilisé au niveau européen, par exemple, par des groupes de travail thématiques et la présentation de bonnes pratiques. Un aspect essentiel de ce processus est le renforcement des capacités institutionnelles, qui facilite le transfert des connaissances tout en adaptant ces pratiques aux contextes locaux. Les ateliers thématiques en sont un bon exemple : les données recueillies au cours de la phase de diagnostic des interventions sont utilisées pour adapter les pratiques aux besoins et conditions spécifiques de l'environnement local. Par conséquent, cette pratique de l'apprentissage de pair à pair a été particulièrement observée dans les



L'accès des personnes actives dans le secteur informel au marché du travail et à la protection sociale

interventions portant sur le renforcement des capacités institutionnelles des Administrations publiques ou des services publics de l'emploi (Côte d'Ivoire, Niger),

mais elle a également été intégrée dans d'autres actions (par exemple, les régimes d'assurance maladie au Pérou).



7. Recommandations

Nous souhaitons conclure ce métapaper par trois recommandations basées sur les leçons tirées de l'examen exploratoire et des actions de SOCIEUX+.

7.1. Recommandation 1 : rendre obligatoire une phase de diagnostic pour les nouvelles actions

On manque souvent de données sur l'informalité dans le contexte local et sur les groupes cibles qui y sont associés. Le suivi de l'économie informelle (et des actions qui s'y rapportent) s'appuie sur des données valables et fiables qui permettent de décrire le contexte local. C'est pour cette raison que les actions de SOCIEUX+ s'écartent souvent, mais pas toujours, d'une « phase de diagnostic » ou d'une « phase incluant la collecte de données ». Notamment, nous pourrions également aligner les priorités de SOCIEUX+ en matière de collecte de données et de suivi sur les priorités fixées par l'Union européenne.

Une meilleure connaissance de l'informalité dans le contexte local devrait toujours être un point de départ, et par conséquent, nous pouvons recommander d'en faire une activité obligatoire dans les nouvelles actions (c'est-à-dire, sans aucun historique de SOCIEUX+, ou avec de nouveaux thèmes et centres d'intérêt pour SOCIEUX+). Les experts de la mission peuvent se voir confier la tâche explicite de décrire le contexte dans lequel les actions sont entreprises ; certains experts le font déjà dans les rapports de mission, mais la qualité est trop variable et dépend clairement d'un

expert à l'autre. Des outils pourraient être mis à la disposition des experts de la mission par SOCIEUX+ pour mener une telle phase de diagnostic d'une manière plus standardisée.

7.2. Recommandation 2 : mener des recherches sur l'efficacité des actions

La recherche sur les actions de SOCIEUX+ est très limitée aux rapports d'experts de la mission. Ces rapports de mission d'experts varient en longueur et en qualité. Il est fortement recommandé d'améliorer le cadre de suivi et d'évaluation et d'intégrer la recherche dans les actions (en particulier à long terme). On observe en effet que de nombreuses missions d'experts sont limitées dans le temps, ce qui entrave probablement une bonne recherche, mais constitue également une menace potentielle pour la mise en œuvre des actions. Dans le même temps, nous observons également une séquence d'actions menées dans le même pays sur des sujets thématiques connexes, ce qui permettrait de mener des recherches pour évaluer les objectifs fixés pour l'action (par exemple, dans une théorie du changement) et s'ils sont atteints.

La recherche répondra à des questions qui peuvent nous informer sur les actions efficaces, la manière dont elles ont été conçues, les facteurs contextuels qui comptent, la séquence d'événements pour déployer une action efficace, et si ces actions peuvent être étendues (localement, mais aussi internationalement). À ce jour, la base de données sur les actions

de SOCIEUX+ est insuffisante et ces réponses ne peuvent pas être données.

7.3. Recommandation 3 : définir l'informalité et les moyens de la combattre

L'économie informelle est un phénomène global qui fait l'objet de toutes sortes d'interventions, allant de la mise en place d'un environnement favorable à l'activité des entreprises à la prise en charge des parcours professionnels des groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les personnes peu qualifiées. Ce métapaper a tenté d'établir un cadre théorique permettant de classer les interventions de formalisation du point de vue de leurs objectifs. Nous avons identifié quatre objectifs basés sur l'examen de la portée et l'analyse des actions de SOCIEUX+ : une amélioration ou une meilleure réglementation des politiques et stratégies nationales ou locales sur l'informalité ; le renforcement de la capacité institutionnelle ; la sensibilisation des parties prenantes ; et l'extension ou la mise en place de systèmes de protection sociale. Ces quatre objectifs révèlent qu'il existe de multiples voies pour accéder à l'emploi

formel et bénéficier d'une meilleure protection sociale. Cependant, ces quatre objectifs, ou un autre cadre pouvant définir l'informalité et les moyens de la combattre, ne sont pas formulés dans les rapports d'experts de la mission ou sur la plate-forme SOCIEUX+. Il est toutefois jugé important de le faire pour améliorer la visibilité de l'informalité, pour reconnaître qu'il s'agit d'un problème, pour discuter des moyens (stratégiques) d'avancer, pour offrir aux partenaires des solutions qui s'inscrivent dans leur contexte. La prévalence généralisée de l'informalité dans les pays à revenu faible et intermédiaire ne doit pas conduire à la considérer comme un problème. La recherche et les actions de SOCIEUX+ ont démontré que la précarité de l'emploi a un impact disproportionné sur les populations les plus vulnérables. L'informalité met en évidence les inégalités existantes auxquelles les individus s'efforcent d'échapper. L'omniprésence de l'informalité ne doit donc pas servir de justification à l'inaction. La résolution de ce problème nécessite des interventions régionales ou nationales soigneusement étudiées. Par conséquent, il est crucial pour SOCIEUX+ de définir, d'identifier et de labelliser explicitement ces actions afin d'assurer leur reconnaissance et leur efficacité.



8. Références

- Acharya, A., Vellakkal, S., Taylor, F., Masset, E., Satija, A., Burke, M. & Ebrahim, S. (2013). The impact of health insurance schemes for the informal sector in low-and middle-income countries: a systematic review. *The World Bank Research Observer*, 28(2), 236-266.
- Aparcana, S. (2017). Approaches to formalization of the informal waste sector into municipal solid waste management systems in low-and middle-income countries: Review of barriers and success factors. *Waste management*, 61, 593-607.
- Aparicio, G. (2014). Does formality improve firm performance? Evidence from a quasi-experiment in Mexico. In *Boston University Working Paper*. Boston University Boston, MA.
- Axelson, H., Bales, S., Minh, P. D., Ekman, B. & Gerdtham, U. G. (2009). Health financing for the poor produces promising short-term effects on utilization and out-of-pocket expenditure: evidence from Vietnam. *International Journal for Equity in Health*, 8(1), 1-17.
- Baily, M., Farrell, D. & Remes, J. (2006). The hidden key to growth. *International Economy*, 20(1), 48.
- Benhassine, N., McKenzie, D., Pouliquen, V. & Santini, M. (2018). Does inducing informal firms to formalize make sense? Experimental evidence from Benin. *Journal of Public Economics*, 157, 1-14.
- Bernal, R., Eslava, M., Meléndez, M. & Pinzón, A. (2017). Switching from payroll taxes to corporate income taxes: Firms' employment and wages after the 2012 Colombian tax reform. *Economía*, 18(1), 41-74.
- Broecke, S., Forti, A. & Vandeweyer, M. (2017). The effect of minimum wages on employment in emerging economies: a survey and meta-analysis. *Oxford Development Studies*, 45(3), 366-391.
- Bruhn, M. (2011). License to sell: the effect of business registration reform on entrepreneurial activity in Mexico. *The Review of Economics and Statistics*, 93(1), 382-386.
- Bruhn, M. & McKenzie, D. (2014). Entry regulation and the formalization of microenterprises in developing countries. *The World Bank Research Observer*, 29(2), 186-201.
- Campos, F., Goldstein, M. & McKenzie, D. J. (2018). How should the government bring small firms into the formal system? Experimental evidence from Malawi. Experimental Evidence from Malawi (October 4, 2018). *World Bank Policy Research Working Paper*, 8601.
- Campos, F., Goldstein, M., McKenzie, D. J. & Campos, F. M. L. (2015). Short-term impacts of formalization assistance and a bank information session on business registration and access to finance in Malawi. *World Bank policy research working paper*, 7183.
- De Andrade, G. H., Bruhn, M. & McKenzie, D. (2016). A helping hand or the long arm of the law? Experimental evidence on what governments can do to formalize firms. *The World Bank Economic Review*, 30(1), 24-54.
- De Giorgi, G. & Rahman, A. (2013). SME's Registration: Evidence from an RCT in Bangladesh. *Economics Letters*, 120(3), 573-578.
- De Giorgi, G., Ploenzke, M. & Rahman, A. (2018). Small firms' formalisation: the stick treatment. *The Journal of Development Studies*, 54(6), 983-1001.
- De Soto, H. 2003. *Mystery of Capital: Why Capitalism Triumphs in the West and Fails Everywhere Else*. Basic books.
- De Soto, H. , 1990. *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*. Basic Books, New York .

- Dinkelman, T. & Ranchhod, V. (2012). Evidence on the impact of minimum wage laws in an informal sector: Domestic workers in South Africa. *Journal of Development Economics*, 99(1), 27-45.
- Fajnzylber, P., Maloney, W. F. & Montes-Rojas, G. V. (2011). Does formality improve micro-firm performance? Evidence from the Brazilian SIMPLES program. *Journal of Development Economics*, 94(2), 262-276.
- Farrell, D. (2004). The hidden dangers of the informal economy. *The McKinsey Quarterly*, 3. New York, NY: McKinsey.
- Farrell, D. (2006). Tackling the informal economy. *Business Week*, 10(3), 262-276.
- Feld, B. (2022). Direct and Spillover Effects of Enforcing Labor Standards: Evidence from Argentina. *Journal of Human Resources*.
- Fernández, C. & Villar, L. (2017). The impact of lowering the payroll tax on informality in Colombia. *Economía*, 18(1), 125-155.
- Ferragut, S. & Gómez, G. M. (2013). From the street to the store: the formalization of street vendors in Quito, Ecuador. *Securing livelihoods: Informal economy practices and institutions*, 214.
- Floridi, A., Demena, B. A. & Wagner, N. (2020). Shedding light on the shadows of informality: A meta-analysis of formalization interventions targeted at informal firms. *Labour Economics*, 67, 101925.
- Grimm, M. & Paffhausen, A. L. (2015). Do interventions targeted at micro-entrepreneurs and small and medium-sized firms create jobs? A systematic review of the evidence for low and middle income countries. *Labour Economics*, 32, 67-85.
- Hohberg, M. & Lay, J. (2015). The impact of minimum wages on informal and formal labor market outcomes: evidence from Indonesia. *IZA Journal of labor & Development*, 4(1), 1-25.
- Jessen, J. & Kluve, J. (2021). The effectiveness of interventions to reduce informality in low-and middle-income countries. *World Development*, 138, 105256.
- Kugler, A. & Kugler, M. (2009). Labor market effects of payroll taxes in developing countries: Evidence from Colombia. *Economic development and cultural change*, 57(2), 335-358.
- Mullainathan, S. & Schnabl, P. (2010). Does less market entry regulation generate more entrepreneurs? Evidence from a regulatory reform in Peru. In *International differences in entrepreneurship*, 159-177. University of Chicago Press.
- Neumark, D. & Corella, L. F. M. (2021). Do minimum wages reduce employment in developing countries? A survey and exploration of conflicting evidence. *World Development*, 137, 105165.
- OECD (2024), Breaking the Vicious Circles of Informal Employment and Low-Paying Work, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/f95c5a74-en>.
- Ohnsorge, F. & Yu, S. (2022). The long shadow of informality: Challenges and policies. World Bank Publications.
- Pérez, J. P. (2020). The minimum wage in formal and informal sectors: Evidence from an inflation shock. *World Development*, 133, 104999.
- Ramasamy, M. & Pilz, M. (2019). Competency-based curriculum development in the informal sector: The case of sewing skills training in rural South India. *International Review of Education*, 65(6), 905-928.
- Riisgaard, L., Mitullah, W. V. & Torm, N. (2022). Social Protection and Informal Workers in Sub-Saharan Africa: Lived Realities and Associational Experiences from Tanzania and Kenya, 274. Taylor & Francis.
- Sojo, A. (2015). Including informal economy workers in contributory social protection: Current challenges in Latin America. *International Social Security Review*, 68(4), 69-92.
- Tilly, C., Agarwala, R., Mosoetsa, S., Ngai, P., Salas, C. & Sheikh, H. (2013). Informal worker organizing as a strategy for improving subcontracted work in the textile and apparel industries of Brazil, South Africa, India and China.

L'accès des personnes actives dans le secteur informel au marché du travail et à la protection sociale



www.socieux.eu

SOCIEUX+ est mis en œuvre et financé par

Partenariat dirigé par



Cofinancé par l'Union européenne

